

aspects statistiques

la main-d'œuvre frontalière
dans le canton de Genève

n° 63
février 89

SOMMAIRE	Page
1. Introduction	1
2. Les travailleurs frontaliers à Genève et en Suisse	4
3. Démographie de la main-d'œuvre frontalière	13
4. L'activité économique des frontaliers	18
Annexe	23



RESUME

En août 1988, les employeurs genevois, à l'exclusion des organisations internationales gouvernementales (OIG), occupent 28 977 travailleurs frontaliers; ce chiffre représente :

- plus de la moitié (53,1 %) de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle qui comprend, en plus des frontaliers, les saisonniers et les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour à l'année;
- un quart (25,1 %) de l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère active dans le canton, fonctionnaires internationaux inclus;
- un cinquième (20,0 %) des 144 761 frontaliers travaillant en Suisse.

Selon les résultats du dernier recensement fédéral des entreprises de 1985, le nombre de frontaliers employés dans les secteurs secondaire et tertiaire (OIG exclues) s'élève à 24 012, ce qui correspond à 10,9 % du total des emplois du canton :

- plus d'un tiers des frontaliers (37,6 %) sont actifs dans le secteur secondaire : près d'un homme sur deux (49,1 %) et environ une femme sur cinq (18,0 %);
- dans l'industrie et les arts et métiers, les 5 589 frontaliers forment les 19,2 % des personnes occupées et les 37,6 % des travailleurs étrangers;
- dans les activités de services, les plus gros effectifs de frontaliers sont ceux du commerce de détail (3 595 personnes), de l'hôtellerie et de la restauration (1 979) et du commerce de gros (1 857).

Dressé à partir des informations contenues dans le fichier "frontaliers" du Contrôle de l'habitant, le portrait statistique de ces travailleurs est le suivant (situation à fin 1987) :

- les femmes, 36 % de la main-d'oeuvre frontalière, ont un âge moyen de 37,2 ans; selon l'état matrimonial, la moitié sont mariées (52,3 %) et un tiers célibataires (33,2 %);
- les hommes sont âgés en moyenne de 37,6 ans; les deux tiers sont mariés (65,8 %) et un quart célibataires (27,6 %);
- quatre frontaliers sur cinq résident en Haute-Savoie (81,0 %), un sur cinq (19,0 %) dans l'Ain;
- Annemasse (3 523 frontaliers), Gaillard (2 155), Saint-Julien-en-Genevois (1 354) et Thonon-les-Bains (1 092) sont les principales communes frontalières;
- à Gaillard et Veigy-Foncenex, un quart de la population légale travaille à Genève (chiffre de 1982).

Légende des signes

—	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
()	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

la main d'œuvre frontalière

dans le canton de Genève

1. INTRODUCTION

Le 4 décembre 1988, le peuple et les cantons rejettent la sixième initiative lancée en vingt ans contre la surpopulation étrangère. Intitulée "pour la limitation de l'immigration", cette initiative, qui a été déposée en 1985, stipule notamment à l'article 1, alinéa 4, que "le nombre de frontaliers ne doit pas dépasser 90 000. Seules les personnes qui sont nées et ont grandi dans la région frontalière peuvent avoir le statut de frontalière. Le territoire considéré comme région frontalière ne peut être étendu".

Dans le canton de Genève, où sont employés 29 000 des quelque 150 000 frontaliers dénombrés en Suisse à fin 1988, le débat qui a précédé le vote a naturellement porté sur le rôle et la place de ces travailleurs dans l'économie genevoise. Ce thème fait précisément l'objet de la dernière partie de cette publication (chapitre 4); il est traité à l'aide des résultats du dernier recensement fédéral des entreprises de 1985.

La partie introductive de cette brochure comprend un extrait de la législation fédérale sur la main-d'œuvre frontalière ainsi qu'un rappel de la pratique genevoise en matière d'octroi d'autorisations frontalières.

Le chapitre 2 est consacré à l'évolution du nombre de frontaliers, à Genève et en Suisse, depuis 1949, en se fondant sur les statistiques établies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), puis par l'Office fédéral des étrangers (OFE) à partir du Registre central des étrangers mis sur pied progressivement au cours des années septante.

Le chapitre 3 décrit les aspects démographiques des travailleurs frontaliers (sexe, âge, état matrimonial et lieu de résidence) à partir des informations contenues dans le fichier "frontaliers" du Contrôle de l'habitant.

Sommaire	Page
1. Introduction	1
1.1 Législation fédérale concernant la main-d'oeuvre frontalière	2
1.2 Bibliographie sommaire	3
2. Les travailleurs frontaliers à Genève et en Suisse	4
2.1 Evolution des effectifs de frontaliers selon le sexe	6
2.2 Main-d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail	8
2.3 Ensemble de la main-d'oeuvre étrangère	10
2.4 Les cantons frontaliers	11
3. Démographie de la main-d'oeuvre frontalière	13
3.1 Le vieillissement de la main-d'oeuvre frontalière	13
3.2 Où résident les travailleurs frontaliers ?	15
3.3 Les principales communes frontalières	17
4. L'activité économique des frontaliers	18
4.1 Main-d'oeuvre frontalière : 38 % dans le secondaire	19
4.2 De l'industrie ... aux services de santé	20
Annexe	23

1.1 Législation fédérale concernant la main-d'oeuvre frontalière ...

Les articles 23 et 24 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 6 octobre 1986, relative à la *limitation du nombre des étrangers en Suisse*, précise que :

Art. 23 Autorisations

- 1) Celui qui veut exercer une activité lucrative en tant que frontalier doit requérir une autorisation pour frontalier. La première autorisation est accordée pour un an au plus. Elle peut être prolongée chaque fois pour une année au plus, à moins qu'un accord avec l'Etat voisin concerné en ait convenu autrement.
- 2) Une autorisation pour frontalier ne peut être délivrée que si le requérant a, depuis six mois au moins, son domicile régulier dans la zone frontalière voisine et fournit une attestation de domicile correspondante.
- 3) Les frontaliers ne peuvent exercer une activité lucrative que dans la zone frontalière et doivent retourner chaque jour à leur domicile. L'OFIAMT peut autoriser, à titre exceptionnel, une activité temporaire et de durée limitée en dehors de la zone frontalière, lorsque le frontalier a un engagement ferme et régulier dans une entreprise sise en zone frontalière.
- 4) Les cantons règlent la procédure et fixent la compétence pour l'octroi de l'autorisation. Si cette compétence n'est pas attribuée à l'office de l'emploi, celui-ci participera à la procédure en rendant une décision préalable (art. 42).

Art. 24 Limitation

- 1) Les cantons peuvent faire dépendre l'octroi d'autorisations pour frontaliers de la part, jugée appropriée, de travailleurs indigènes occupés dans une entreprise. Les nouvelles entreprises et filiales d'entreprises existantes doivent en principe remplir cette condition.
- 2) Les cantons peuvent prendre des mesures limitatives supplémentaires en matière d'occupation de frontaliers.

... et traitement des demandes d'autorisations frontalières dans le canton de Genève

Lors du colloque intercantonal tenu à Bâle le 5 février 1988 sur le thème "La maîtrise des flux de travailleurs frontaliers", Monsieur Jean-Philippe Maître, Conseiller d'Etat, a résumé en ces termes la pratique genevoise¹⁾ :

"... les requêtes sont soumises à des commissions bipartites au sein desquelles siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs. Ces commissions s'assurent notamment que :

- le requérant a effectué toutes les démarches nécessaires pour pourvoir le poste en question avec un travailleur local ou suisse (annonce de la place vacante effectuée au moins 20 jours avant le dépôt de la requête, recherches par voie de presse etc.);
- des personnes sans travail ne pourraient pas remplir les conditions imposées pour le poste considéré;
- il existe une adéquation entre la formation de l'intéressé et le poste offert;
- les conditions de rémunération respectent les usages de la profession (respect des conventions collectives de travail).

Sur la base de l'étude des dossiers, la commission bipartite émet un préavis à l'intention des autorités compétentes qui, dans la quasi-totalité des cas, se rallie à ce point de vue".

1) *La main-d'oeuvre frontalière en Suisse, Actes du Colloque de Bâle (5 février 1988), Déclaration de Lausanne (10 juillet 1988)*, Publications du Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France, n°1, septembre 1988.

D'autre part, lors du même colloque, le Conseiller d'Etat a présenté les nouvelles mesures prises par le gouvernement genevois en janvier 1988 pour assurer un contrôle plus serré de l'évolution de la main-d'oeuvre frontalière :

"... Il s'agit tout d'abord de l'obligation qui sera faite dorénavant aux requérants de remplir une «demande de renseignements complémentaires» qui leur sera envoyée par l'Office cantonal de l'emploi. Ces informations, qui couvriront notamment la répartition du personnel total de l'entreprise selon les divers types d'autorisations de travail, seront communiquées aux membres des commissions bipartites afin de leur permettre de mieux apprécier chaque requête. Il paraît en effet indispensable d'éviter que des entreprises ne se créent ou n'assurent leur développement qu'au moyen d'une proportion très importante de travailleurs étrangers et notamment de frontaliers.

En outre, dans le but de mieux maîtriser les nombreux cas de rotation de frontaliers, le Conseil d'Etat a réduit de 6 à 3 mois la période d'interruption d'activité autorisée pour les changements de place ou de profession de frontaliers ayant moins de dix ans d'activité. Cette disposition permettra d'éviter que des autorisations soient accordées à de nouveaux frontaliers alors que des personnes, déjà au bénéfice de telles autorisations mais étant temporairement absentes du marché de l'emploi, pourraient prendre le poste en question.

Dans ce cas particulier, il faut noter qu'une certaine souplesse a été maintenue pour :

- tenir compte des cas de rigueur (accidents, maladies graves, licenciements économiques);
- assurer aux plus anciens frontaliers ayant au moins dix ans d'activité à Genève, et donc en général bien intégrés dans le tissu économique local, un traitement privilégié puisqu'ils gardent une période d'interruption d'activité possible de six mois".

1.2 Bibliographie sommaire

La main-d'oeuvre frontalière selon les statistiques genevoises :

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE ET INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ETUDES EUROPEENNES. *Travailleurs frontaliers à Genève; analyse descriptive du flux migratoire frontalier en octobre 1973*, Genève, SCS et IUEE, mai 1974 (152 p.).

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE. *La main-d'oeuvre frontalière dans le canton de Genève; données rétrospectives*, Données statistiques n° 1989/3, Genève, SCS, janvier 1989 (43 p.).

... et françaises :

VERDIER Jean-Paul. *Au recensement de 1982, 30 900 frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie en Suisse*, Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 20, Lyon, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, octobre 1982 : 17-26.

AUBRY Bernard. *100 000 travailleurs frontaliers*, Economie et Statistique, n° 170, Paris, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, octobre 1984 : 13-23.

2. LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS A GENEVE ET EN SUISSE

En août 1988, près de 29 000 frontaliers sont occupés dans le canton de Genève, soit très précisément le cinquième de l'ensemble de la main-d'oeuvre frontalière en Suisse dont l'effectif s'élève à 144 761.

La première enquête de l'OFIAMT relative à la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle¹⁾ date de février 1949; les résultats ont été publiés dans le bulletin numéro 3 de "La Vie économique" de mars 1950. On dénombre alors 11 580 travailleurs frontaliers en Suisse, dont 806 dans le canton de Genève (soit le 7,0 %).

Pour décrire l'évolution de cette main-d'oeuvre à Genève et dans le pays, nous avons divisé les 40 dernières années en six périodes caractérisées par le rythme de variation de l'emploi frontalier.

Tableau 1

Suisse - Genève

Evolution des effectifs de frontaliers, à Genève et en Suisse

	Effectifs				Variations			
	Suisse	dont à Genève			Suisse		Genève	
		Nombre	%	Rang	Nombre	%	Nombre	%
1949	11 580	806	7,0	5
1955	22 804	756	3,3	9	11 224	96,9	- 50	- 6,2
1955	30 292	1 024	3,4	9	7 488	32,8	268	35,4
1959	34 913	1 394	4,0	8	4 621	15,3	370	36,1
1966	48 000	6 176	12,9	3	13 087	37,5	4 782	343,0
1974	110 809	24 467	22,1	2	62 809	130,9	18 291	296,2
1977	83 058	18 457	22,2	2	- 27 751	- 25,0	- 6 010	- 24,6
1988	144 761	28 977	20,0	2	61 703	74,3	10 520	57,0

Remarque : situation en février pour les deux premiers relevés de 1949 et 1955; situation en août pour les relevés ultérieurs.

1949 - 1955

Entre 1949 et 1955 (relevés statistiques du mois de février), le nombre de frontaliers ne varie guère dans le canton - il oscille autour d'un effectif moyen de 740 - alors qu'il double au niveau suisse pour se fixer à 22 804 en fin de période. Le canton n'occupe en 1954-55 que le 3,3 % des frontaliers travaillant en Suisse contre 7 à 8 % en 1949-51.

1955 - 1959

En août 1955²⁾, l'effectif des frontaliers dépasse pour la première fois le millier (1 024); mais dans huit cantons on en compte davantage : 5 747 au Tessin, 4 848 en Argovie, 4 099 à Bâle-Ville, 3 567 à Bâle-Campagne, 2 927 à Saint-Gall, 2 601 à Schaffhouse, 2 498 en Thurgovie et 1 692 à Zurich. Au total, 30 292 frontaliers sont actifs dans seize cantons et demi-cantons suisses.

Au cours des quatre années qui suivent, le nombre de frontaliers progresse à deux reprises dans le canton - en 1956 et 1959 - et recule légèrement en 1957 (- 188 travailleurs) et 1958 (- 61). La moyenne annuelle des enquêtes de 1956 à 1959 est de 1 300 frontaliers, soit le 3,5 % de l'effectif moyen employé en Suisse (37 600 personnes).

1) La main-d'oeuvre étrangère sous contrôle est formée des travailleurs saisonniers, des détenteurs d'un permis annuel et des frontaliers; parmi ces derniers ne sont pas compris les fonctionnaires des organisations internationales gouvernementales résidant en France.

2) Sauf indication contraire, les résultats des années 1955 et suivantes se réfèrent à l'enquête du mois d'août.

1959 - 1966

Durant cette période, l'effectif de la main-d'oeuvre frontalière croît beaucoup plus rapidement à Genève que dans le reste du pays et la part du canton passe ainsi de 4,0 % en 1959 (Genève : 1 394 travailleurs; Suisse : 34 913) à 12,9 % en 1966 (Genève : 6 176 travailleurs; Suisse : 48 000). Au classement des cantons frontaliers, Genève monte du 8^e au 3^e rang, devancé à partir de 1962 par les seuls cantons du Tessin et de Bâle-Ville, ces derniers occupant respectivement 18 124 et 8 026 frontaliers sur leur territoire en 1966.

A noter encore, entre août 1964 et août 1965, la seule réduction annuelle d'effectifs durant ces sept ans : - 3 630 travailleurs frontaliers en Suisse (- 7,4 %) dont 669 à Genève (- 10,8 %), conséquence des mesures prises par le Conseil fédéral pour réduire l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère (frontaliers compris) en Suisse.

1966 - 1974

Ces huit années peuvent être qualifiées d'exceptionnelles. En effet, le nombre de frontaliers dans le canton va être multiplié par quatre (+ 296,2 %) : de 6 200 en début de période il passe à 14 500 en 1970, 21 300 en 1972 et, finalement, 24 500 en 1974. D'août 1969 à août 1972, on observe les trois plus fortes hausses de cette phase, dans l'ordre chronologique + 3 300, + 4 000 et + 2 800 travailleurs par an. Pour l'ensemble de la période, l'augmentation annuelle moyenne est de 2 300 frontaliers, ce qui correspond à un taux de croissance de 18,8 % par an.

La progression est plus modérée au niveau suisse où l'effectif des frontaliers double entre 1966 et 1972 pour s'établir ensuite à 110 809 en 1974 (+ 130,9 % par rapport à 1966). En conséquence, l'importance relative du canton ne cesse de croître; il occupe 15,1 % des frontaliers travaillant en Suisse en 1968, 19,4 % en 1970 (Genève précède désormais Bâle-Ville et devient le deuxième canton frontalier derrière le Tessin) et plus de 22 % en 1973-74.

1974 - 1977

La crise économique du milieu des années septante suspend brutalement le mouvement, de plus en plus largement répandu, de recourir à la main-d'oeuvre frontalière¹⁾. En trois ans, d'août 1974 à août 1977, l'effectif des frontaliers est ramené au niveau atteint en 1971, ce qui signifie une réduction de celui-là d'environ un quart, à Genève (- 24,6 %; - 6 010 unités) comme dans l'ensemble du pays (- 25,0 %; - 27 751 unités).

Durant cette période, la part du canton dans le total de la main-d'oeuvre frontalière se maintient constamment au-dessus de 22 %, avec un maximum de 22,5 % en 1976 qui ne sera plus jamais égalé par la suite.

1977 - 1988

Si la baisse d'effectifs due à la crise est importante - les frontaliers ne sont "plus que" 83 058 en 1977, dont 18 457 à Genève - elle est, en revanche, de courte durée et dès 1978 la "courbe" des travailleurs frontaliers est à nouveau orientée à la hausse.

Dans le canton, on en recense plus de 20 000 en août 1980; en mars 1985 leur nombre dépasse à nouveau la barre de 24 000 unités; les 25 000 unités sont atteintes en mai 1986 et les 26 000 en décembre de la même année. Au cours des douze mois suivants, l'effectif des frontaliers augmente encore plus fortement (+ 1 928) et s'établit à 28 088 à fin 1987; lors de l'enquête d'août 1988, il s'approche des 29 000, niveau qu'il excède au cours du dernier trimestre de l'année. En décembre 1988, 29 246 travailleurs frontaliers sont actifs dans le canton, soit 1 158 de plus qu'un an auparavant.

1) Il en va de même, par ailleurs, pour les saisonniers et les travailleurs détenteurs d'une autorisation de séjour à l'année.

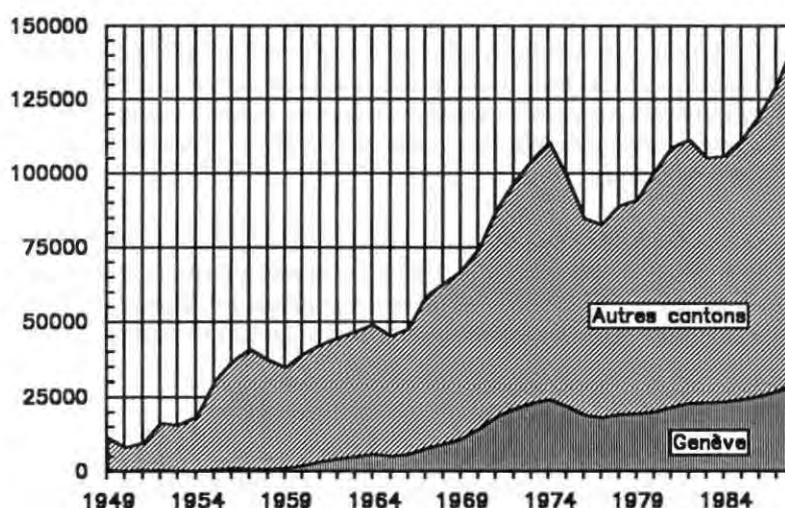
En Suisse, la croissance est à la fois plus rapide et plus irrégulière. En 1982 déjà, les frontaliers travaillant dans le pays sont plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été (111 509 contre 110 809 en 1974). Après un léger recul en 1983-84, la progression des effectifs s'accroît d'année en année : + 5 600 frontaliers d'août 1984 à août 1985, puis successivement 8 100, 10 400 et 14 600 travailleurs de plus au cours des trois années qui suivent.

En août 1988, 144 761 personnes d'origine étrangère traversent quotidiennement la frontière pour venir occuper un emploi en Suisse, soit 61 703 de plus qu'en 1977¹⁾. Au plan cantonal, la croissance des effectifs est de 10 520 unités par rapport à 1977, ce qui représente une progression de 57,0 % en onze ans contre 73,3 % pour la Suisse. La part du canton régresse donc quelque peu et se fixe à 20,0 % du total en août 1988 contre 22,2 % en août 1977.

Graphique 1

Suisse

Evolution des effectifs de frontaliers, à Genève et dans les autres cantons



2.1 Evolution des effectifs de frontaliers selon le sexe

A Genève, c'est entre 1973 et 1979 que la proportion de femmes parmi les travailleurs frontaliers a été la plus élevée; elle est alors supérieure à 40,0 %, avec un maximum de 42,5 % de femmes frontalières en août 1976.

Si l'on ne compte que 13,0 % de femmes en 1955²⁾, celles-là voient leur importance relative pratiquement doubler en dix ans (25,1 % en 1965), puis augmenter encore notablement dans la seconde moitié des années soixante (33,7 % en 1967, 38,9 % en 1969). Un léger recul de la part des effectifs féminins en 1970 (37,3 %) précède une nouvelle période de hausse jusqu'en 1976-77, où l'on enregistre respectivement 42,5 et 42,3 % de personnel féminin parmi les frontaliers. A partir de 1978, un mouvement inverse se dessine et la proportion de femmes frontalières tombe à 39,4 % en 1980, 37,6 % en 1985 et 35,7 % en 1988.

1) Selon les derniers résultats disponibles, le nombre de frontaliers s'élève à 149 872 à fin 1988.

2) Pour les années antérieures nous ne disposons pas de résultats sur la répartition par sexe.

Tableau 2

Canton de Genève

Evolution des effectifs de frontaliers selon le sexe

Situation en août

	Effectifs				Variations	
	Hommes	Femmes	Total	dont femmes en %	Hommes	Femmes
1955	891	133	1 024	13,0
1959	1 160	234	1 394	16,8	269	101
1966	4 204	1 972	6 176	31,9	3 044	1 738
1974	14 222	10 245	24 467	41,9	10 018	8 273
1977	10 653	7 804	18 457	42,3	- 3 569	- 2 441
1988	18 636	10 341	28 977	35,7	7 983	2 537

Remarque : le choix des années est celui du tableau 1.

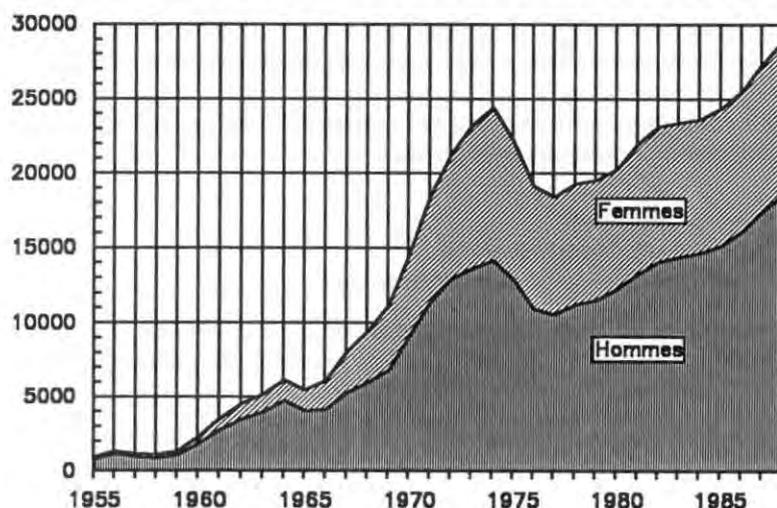
L'évolution des effectifs de frontaliers au cours des années qui ont suivi la crise économique est particulièrement intéressante. Si l'ampleur des baisses entre 1974 et 1977 est sensiblement la même pour les hommes (- 25,1 %; - 3 569 unités) et les femmes (- 23,8 %; - 2 441), la période qui suit présente un profil très différencié selon le sexe. En effet, alors que les effectifs masculins excèdent ceux de 1974 à partir de 1983 déjà, pour les femmes, le rattrapage des pertes subies ne s'effectue qu'en 1988. Le bilan des années 1974-88 est dès lors très déséquilibré : sensible croissance de la main-d'oeuvre masculine (+ 31,0 %; + 4 414 unités) et quasi-stagnation de la main-d'oeuvre féminine (+ 0,9 %; + 96 unités).

Relevons encore que pour l'ensemble du pays, les 47 428 femmes frontalières représentent environ un tiers de cette catégorie de main-d'oeuvre en 1988 (32,8 % contre 38,0 % en 1977 et 36,1 % en 1974) et que la croissance des effectifs féminins entre 1977 et 1988 y a été beaucoup plus soutenue (+ 50,1 %) que dans le canton (+ 32,5 %).

Graphique 2

Canton de Genève

Evolution des effectifs de frontaliers selon le sexe



2.2 Main-d'oeuvre étrangère soumise au contrôle du travail

Il est utile de comparer l'évolution du nombre de frontaliers dans le canton à celui de *l'ensemble des travailleurs étrangers soumis au contrôle* dont ils constituent une des trois composantes, les deux autres étant d'une part les travailleurs saisonniers et, d'autre part, les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour à l'année.

La variation des effectifs de travailleurs étrangers dans le canton depuis 1949 est retracée dans le tableau 3. Jusqu'en 1955, leur nombre évolue dans des limites relativement étroites (entre 6 000 et 8 200 personnes lors des relevés du mois de février); à partir d'août 1955 débute une décennie de croissance qui culmine en août 1964; on recense à cette date 56 750 travailleurs étrangers sous contrôle. Après une baisse passagère des effectifs entre 1964 et 1966 (- 7 800 unités)¹⁾, ceux-ci vont progresser rapidement jusqu'au début des années septante; le niveau record de 64 377 travailleurs est atteint en 1971 (+ 15 400 par rapport à 1966), il ne sera jamais égalé par la suite.

Tableau 3

Canton de Genève

Evolution des effectifs de travailleurs étrangers soumis au contrôle

	Ensemble de la main-d'oeuvre sous contrôle			Répartition par catégorie de permis, en %			
	Effectifs	Variations		Fronta- liers	Saison- niers	Annuels	Total
		Nombre	%				
1949	7 820	10,3		89,7	100,0
1955	8 171	351	4,5	9,3		90,7	100,0
1955	13 211	5 040	61,7	7,8		92,2	100,0
1959	19 811	6 600	50,0	7,0	28,6	64,4	100,0
1964	56 750	36 939	186,5	10,9	22,1	67,0	100,0
1966	48 952	- 7 798	- 13,7	12,6	16,7	70,7	100,0
1971	64 377	15 425	31,5	28,8	15,8	55,4	100,0
1979	37 307	- 27 070	- 42,0	52,6	13,5	33,9	100,0
1988	54 561	17 254	46,2	53,1	14,1	32,8	100,0

Remarque : situation en février pour les deux premiers relevés de 1949 et 1955; situation en août pour les relevés ultérieurs.

Au cours des années septante, on assiste à un recul massif du nombre de travailleurs étrangers occupés dans le canton, qui passe de 64 377 en 1971 à 37 307 en 1979 (- 27 070 personnes ou - 42,0 %); la diminution est particulièrement forte entre 1973 et 1977 (- 22 746 personnes ou - 37,2 %)²⁾.

Comparée à la baisse de l'effectif des frontaliers, celle qui frappe l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle présente ainsi trois caractéristiques principales :

- elle débute plus tôt, en 1972 (1975 pour les frontaliers)
- elle dure plus longtemps, huit ans (trois ans pour les frontaliers)
- elle est d'une plus grande ampleur, - 42,0 % (- 24,6 % pour les frontaliers).

A partir de 1980, l'engagement de main-d'oeuvre étrangère est à nouveau dirigé à la hausse et en 1988 le canton occupe 54 561 travailleurs étrangers sous contrôle (soit environ les 85 % de l'effectif occupé en 1971).

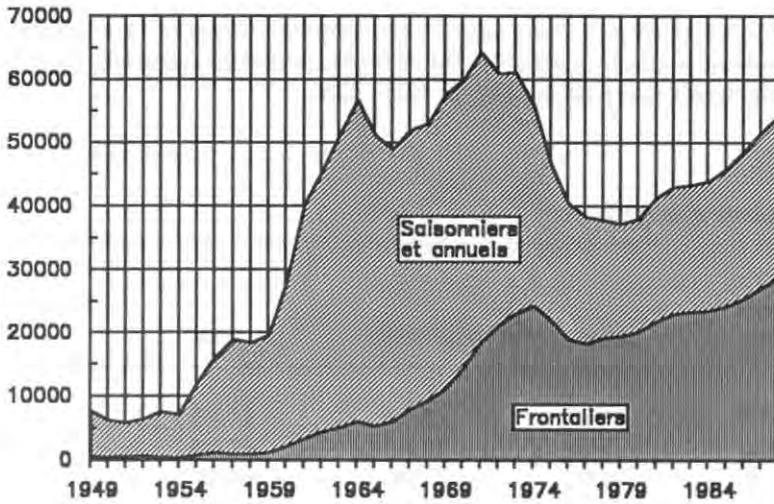
1) A la suite des mesures prises par le Conseil fédéral, en 1964 et 1965, pour limiter puis réduire l'effectif des travailleurs étrangers en Suisse.

2) L'évolution du nombre de saisonniers et d'annuels pris séparément est encore plus frappante. S'agissant des premiers, ils sont passés d'un effectif de plus de 10 000 unités en 1971-73 à moins de 3 600 en 1976 (- 65 %); quant au nombre d'annuels, il a reculé tout au long des années septante pour se fixer à 11 689 en 1980 contre 37 755 en 1969 (- 69 %).

Graphique 3

Canton de Genève

Evolution de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle



Importance des frontaliers parmi les travailleurs étrangers sous contrôle

Jusqu'au milieu des années soixante - aussi étonnant que celui puisse paraître aujourd'hui - les frontaliers n'ont participé que dans une faible mesure à la vie active du canton. En effet, pour l'ensemble de la période 1949-1965, on ne compte en moyenne qu'un frontalier parmi dix travailleurs étrangers soumis au contrôle (9,4 %). Si en début (1949-52) et fin de période (1962-65), la proportion de frontaliers dépasse les 10 %, elle descend au-dessous de 7 % en 1957-58.

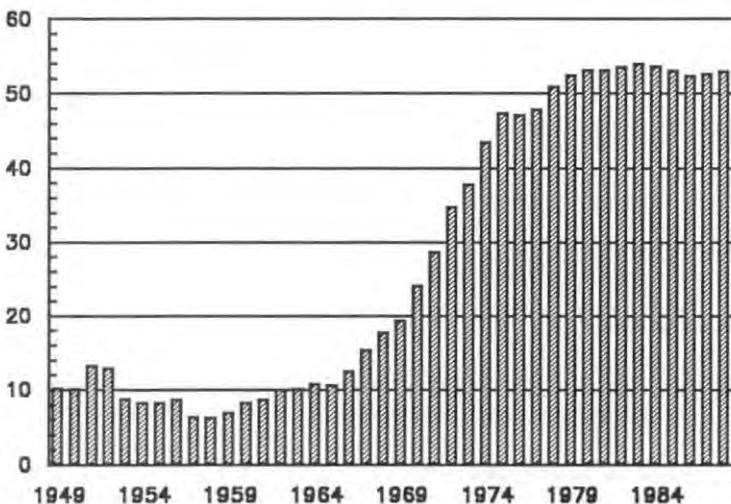
Par la suite, la part des frontaliers va augmenter rapidement : elle double une première fois en quatre ans, entre 1966 (12,6 % de frontaliers) et 1970 (24,2 %), puis une seconde fois en sept ans, entre 1970 et 1977 (48,0 %). A partir de 1978, la main-d'oeuvre étrangère comprend une majorité absolue de frontaliers; ces derniers représentent en moyenne 53,3 % des travailleurs étrangers sous contrôle au cours des années quatre-vingt, le maximum étant atteint en 1983 (54,1 % de frontaliers).

Graphique 4

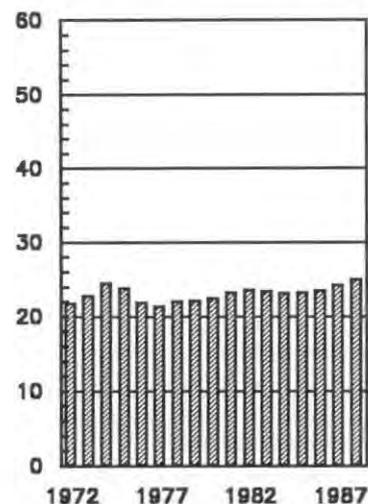
Canton de Genève

Part des frontaliers dans la main-d'oeuvre étrangère

en % de la main-d'oeuvre sous contrôle



en % de la main-d'oeuvre étrangère totale



2.3 Ensemble de la main-d'oeuvre étrangère

Dans le graphique 4, la part des frontaliers parmi les travailleurs sous contrôle est complétée, à partir de 1972, par celle qu'ils occupent dans le total de la main-d'oeuvre étrangère occupée dans le canton¹⁾.

En 1988, sur un total de 115 431 travailleurs étrangers, ceux soumis au contrôle y figurent pour un peu moins de la moitié (47,3 %) et les frontaliers pour un quart (25,1 %). S'agissant de ces derniers, c'est la proportion la plus élevée jamais enregistrée au cours de la période 1972-1988.

Tableau 4

Canton de Genève

Evolution de l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère

	Main-d'oeuvre sous contrôle	Etablis	Exempts	Total	dont frontaliers en %
1972	61 179	26 495	9 671	97 345	21,9
1973	61 207	29 585	10 501	101 293	22,9
1977	38 461	35 776	11 745	85 982	21,5
1988	54 561	47 256	13 614	115 431	25,1

Comme le montre le tableau 4, les effectifs d'"établis" et de fonctionnaires internationaux sont en constante augmentation depuis 1972. Globalement, ils représentent un peu plus de la moitié des travailleurs étrangers en 1988 (52,7 %) contre environ un tiers en 1972 (37,2 %).

Quant à l'évolution de la main-d'oeuvre étrangère considérée dans sa totalité, signalons que les quelque 15 300 emplois supprimés entre 1973 et 1977 (- 15,1 %) ont été "récupérés" dès 1984 et que la croissance des quatre dernières années a été particulièrement soutenue (+ 13 900 travailleurs entre 1984 et 1988).

Il convient encore de rappeler, en ce qui concerne les étrangers "établis", que la très forte progression de leur nombre est due principalement au mécanisme des transformations des autorisations de séjour à l'année en autorisations d'établissement²⁾, secondairement à l'entrée dans la vie active de jeunes résidents. Quant aux mouvements migratoires, ils se soldent plutôt par des pertes. Malheureusement, pour les années septante, la part respective de ces différents facteurs ne peut pas être établie.

1) La statistique de l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère, disponible depuis 1972, recouvre, en plus des travailleurs sous contrôle, les personnes actives au bénéfice d'une autorisation d'établissement et les fonctionnaires internationaux exempts de permis.

2) Inversement, ce fait a aggravé la tendance à la baisse de l'effectif des permis annuels au cours des années septante. D'autre part, la réduction du nombre de saisonniers a également limité les possibilités de transformation d'autorisations saisonnières en autorisations à l'année.

2.4 Les cantons frontaliers

Dix-huit cantons et demi-cantons suisses occupent de la main-d'oeuvre frontalière; les 144 761 personnes au bénéfice de ce statut en 1988 représentent les 16,7 % du total des travailleurs étrangers en Suisse¹⁾. La part des trois principaux cantons frontaliers - à savoir le Tessin (37 397 frontaliers), Genève (28 977) et Bâle-Ville (21 464) - s'élève à 60,7 % du total, elle est en diminution depuis le début des années quatre-vingt par rapport à la moyenne de la précédente décennie (70,5 %).

Quatre autres cantons emploient entre 8 000 et 10 000 travailleurs frontaliers; ce sont Saint-Gall (9 530), Vaud (8 753; la croissance des effectifs y est particulièrement rapide puisqu'on ne comptait que 2 666 frontaliers en 1980), Bâle-Campagne (8 669) et Argovie (8 305).

Selon la nationalité, les frontaliers français sont les plus nombreux (44,6 % du total), suivis des Italiens (28,6 %), des Allemands (19,2 %) et des Autrichiens (7,2 %), alors que les 637 ressortissants d'autres pays ne représentent que le 0,4 % de la main-d'oeuvre frontalière.

Tableau 5

Suisse-Genève

Répartition des frontaliers selon le canton de travail et la nationalité, en août 1988

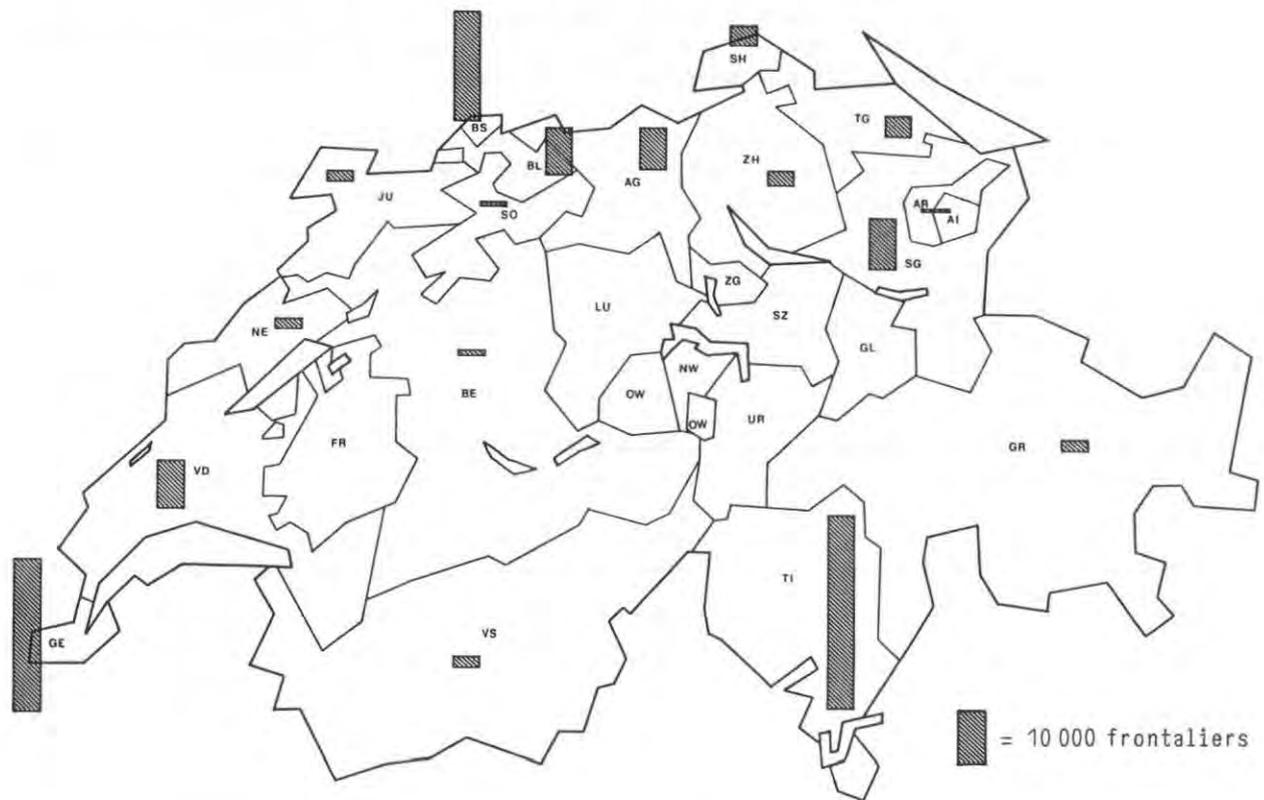
	Genève	Tessin	Bâle-Ville	Autres cantons	Total
France	28 484	23	13 808	22 182	64 497
Italie	166	37 278	132	3 788	41 364
Allemagne	46	42	7 393	20 372	27 853
Autriche	17	1	21	10 371	10 410
Autres pays	264	53	110	210	637
Total	28 977	37 397	21 464	56 923	144 761
Répartition en %	20,0	25,9	14,8	39,3	100,0

C'est au Tessin et à Bâle-Ville que la proportion de frontaliers est la plus élevée parmi les travailleurs étrangers¹⁾, respectivement 47,5 % et 44,1 %. Trois autres cantons précèdent Genève (28,5 % de frontaliers), il s'agit de Schaffhouse (36,6 %), de Bâle-Campagne (32,9 %) et du Jura (29,8 %). Quant aux autres cantons romands concernés, on compte 10 frontaliers sur 100 travailleurs dans ceux de Neuchâtel et de Vaud, 8 sur 100 dans celui du Valais. A relever qu'à Zurich, qui occupe le plus gros effectif de travailleurs étrangers, les frontaliers n'en constituent que le 1,8 % (2 624 personnes sur un total de 145 382) et que dans le canton de Berne leur part n'est que de 1,2 %.

La forte croissance de la main-d'oeuvre frontalière au cours des onze dernières années (+ 61 703 travailleurs frontaliers entre août 1977 et août 1988; voir page 6) est due pour un tiers (35,5 %) aux cantons du Tessin (+ 11 382 frontaliers) et de Genève (+ 10 520). Six autres cantons et demi-cantons, dont les hausses se situent entre 3 000 et 7 000, contribuent pour plus de la moitié (51,8 %) à la progression des effectifs; Vaud arrive en tête de ce groupe (+ 7 101 frontaliers) qui comprend également Bâle-Ville, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie. Enfin, dans dix cantons et demi-cantons, dont le Valais (+ 1 101), Neuchâtel (+ 993), Berne et le Jura (+ 942), l'augmentation du nombre de frontaliers ne dépasse pas les 1 500 unités.

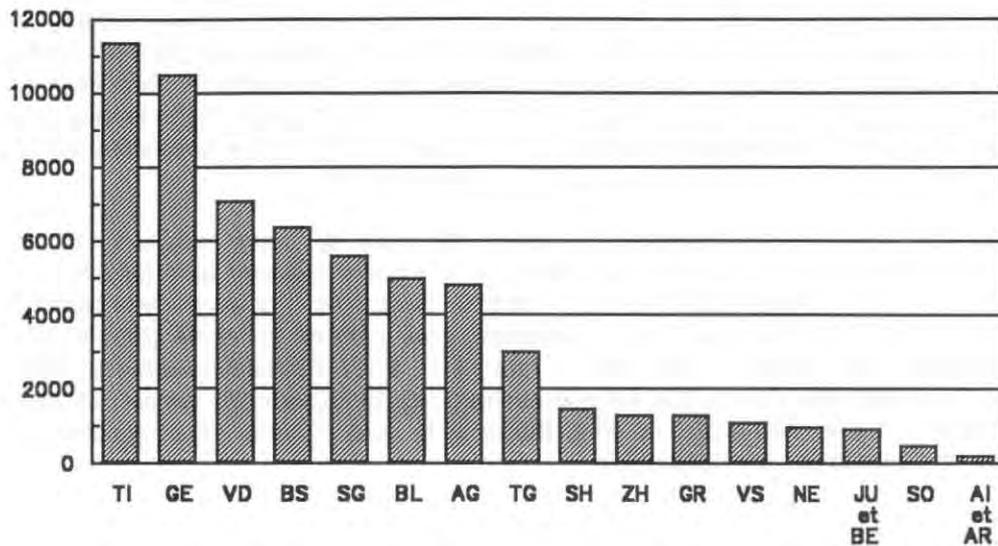
1) Fonctionnaires internationaux non compris.

Répartition des frontaliers par canton de travail, en août 1988



Graphique 5

Variation du nombre de frontaliers, par canton, entre août 1977 et août 1988



3. DEMOGRAPHIE DE LA MAIN-D'OEUVRE FRONTALIERE

Le portrait statistique que nous dressons des travailleurs frontaliers à Genève se fonde entièrement sur les données contenues dans le fichier "frontaliers" du Contrôle de l'habitant; nous avons retenu quatre caractères (le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le lieu de résidence) et limité l'analyse à la période 1979 à 1987.

A fin 1987, plus de 28 000 frontaliers, dont 36 % de femmes, étaient enregistrés auprès du service du Contrôle de l'habitant de Genève; la répartition selon le sexe et l'état matrimonial figure dans le tableau 6.

Tableau 6

Canton de Genève

Répartition des frontaliers selon le sexe et l'état civil, à fin 1987

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Célibataires	4 988	27,6	3 369	33,2	8 357	29,6
Marié(e)s	11 894	65,8	5 317	52,3	17 211	60,9
Veufs-veuves	86	0,5	247	2,4	333	1,2
Divorcé(e)s	1 103	6,1	1 232	12,1	2 335	8,3
Total	18 071	100,0	10 165	100,0	28 236	100,0

Globalement, sur dix frontaliers, on compte six personnes mariées pour trois célibataires; quant à la dixième personne, elle est plus souvent divorcée que veuve (sept fois plus de divorcés que de veufs).

La distribution des effectifs masculins selon l'état civil est identique à celle des résidents actifs calculée à partir des résultats du dernier recensement fédéral de la population de 1980 (RFP 80)¹⁾. Les personnes mariées représentent les 2/3 de la main-d'oeuvre (65,8 % pour les frontaliers; 66,5 % pour les actifs du canton), les célibataires un peu plus du quart (27,6 %; 27,0 %), alors que les veufs et les divorcés en constituent moins de 7 % (6,6 %; 6,5 %).

Le profil de la main-d'oeuvre frontalière féminine diffère à la fois de celui des frontaliers de sexe masculin et de celui des femmes actives résidant dans le canton. Par rapport à ces dernières, les frontalières sont plus souvent mariées (52,3 % contre 44,9 %); en conséquence, on ne dénombre qu'un tiers de frontalières célibataires (33,2 %) contre près de quatre sur dix parmi les femmes actives du canton (39,5 %). En revanche, les proportions de femmes veuves ou divorcées sont proches, respectivement 14,5 % et 15,6 %.

3.1 Le vieillissement de la main-d'oeuvre frontalière

Entre 1979 et 1987, on observe simultanément un vieillissement de la structure par âge de la main-d'oeuvre frontalière et une réduction de l'écart entre l'âge moyen des hommes et des femmes. En effet, l'âge moyen de celles-ci a progressé de 2,4 ans contre 1,3 an seulement pour les hommes; en 1987, l'âge moyen des hommes s'élève à 37,6 ans, celui des femmes à 37,2 ans. L'évolution de l'âge médian²⁾ est encore plus prononcée : + 4,8 ans pour les frontalières, + 3,7 ans pour les frontaliers en huit ans.

1) La population résidente active du canton de Genève; Etudes et documents n° 12, Genève, SCS, mars 1988 (111 p.).

2) L'âge médian est celui qui partage en deux effectifs égaux les frontaliers préalablement rangés par valeur croissante de l'âge. Ainsi, en 1987, 50 % des hommes ont moins de 36,3 ans et 50 % des femmes moins de 35,6 ans.

Tableau 7

Canton de Genève

Répartition des frontaliers selon le groupe d'âges et le sexe

Situation en fin d'année

	Groupe d'âges ¹⁾						Total	Age moyen	Age médian
	15-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65 et plus			
Hommes									
1979	3 473	4 958	1 996	1 145	193	86	11 851	36,3	32,6
1982	3 858	6 210	2 704	1 312	304	63	14 451	36,5	34,0
1985	3 751	6 494	3 516	1 469	330	50	15 610	37,5	35,8
1987	4 561	6 642	4 742	1 730	338	58	18 071	37,6	36,3
Femmes									
1979	3 232	2 721	1 042	805	107	67	7 974	34,8	30,8
1982	2 917	3 682	1 410	856	171	57	9 093	35,6	32,6
1985	2 391	3 972	1 772	898	219	56	9 308	37,0	34,7
1987	2 661	3 928	2 406	927	188	55	10 165	37,2	35,6

1) En années révolues.

C'est le groupe d'âges des 30 à 39 ans qui réunit les plus gros effectifs de frontaliers; en 1987, on y trouve 6 642 hommes et 3 928 femmes, soit respectivement le 36,8 % et le 38,6 % de la main-d'oeuvre totale de chaque sexe. Les groupes d'âges situés entre 15 et 29 ans et 40 et 49 ans rassemblent chacun environ un quart des effectifs, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Quant aux travailleurs âgés de 50 ans et plus, ils représentent environ 12 % de la main-d'oeuvre masculine et féminine.

Par rapport à 1979, on observe une diminution de la part relative des travailleurs âgés entre 15 et 29 ans ainsi qu'entre 30 et 39 ans¹⁾ au profit des 40 à 49 ans qui voient leur contribution à l'emploi progresser de près de dix points en huit ans : de 16,8 % à 26,2 %. Du côté des frontalières, la proportion des 15 à 29 ans a chuté de 40,5 % en 1979 à 26,2 % en 1987, alors que des hausses sont enregistrées auprès des 30 à 39 ans (de 34,1 % à 38,6 % de la main-d'oeuvre féminine) et surtout des 40 à 49 ans (de 13,1 % à 23,7 %).

S'agissant des frontaliers des deux sexes âgés de 50 ans et plus, leur proportion est restée remarquablement stable; légèrement supérieure à 12 % en 1979, elle se situe quelque peu au-dessous en 1987.

En conclusion, relevons d'une part que la structure d'âge des frontalières s'est très nettement rapprochée de celle des hommes et que, d'autre part, le vieillissement de la main-d'oeuvre frontalière s'est notamment traduit par un doublement du nombre de frontaliers âgés de 40 à 49 ans : + 2 746 hommes (+ 137,6 %) et + 1 364 femmes (+ 130,9 %).

Cependant, en dépit de ce vieillissement, la main-d'oeuvre frontalière reste une population jeune; en effet, l'indice de renouvellement - c'est-à-dire le rapport qui résulte de la division de l'effectif des personnes âgées de 15 à 39 ans par celui des 40 à 64 ans - est toujours largement supérieur à 1 en 1987, comme le montre son évolution depuis 1979 :

	1979	1982	1985	1987
Frontaliers	2,53	2,33	1,93	1,65
Frontalières	3,05	2,71	2,20	1,87

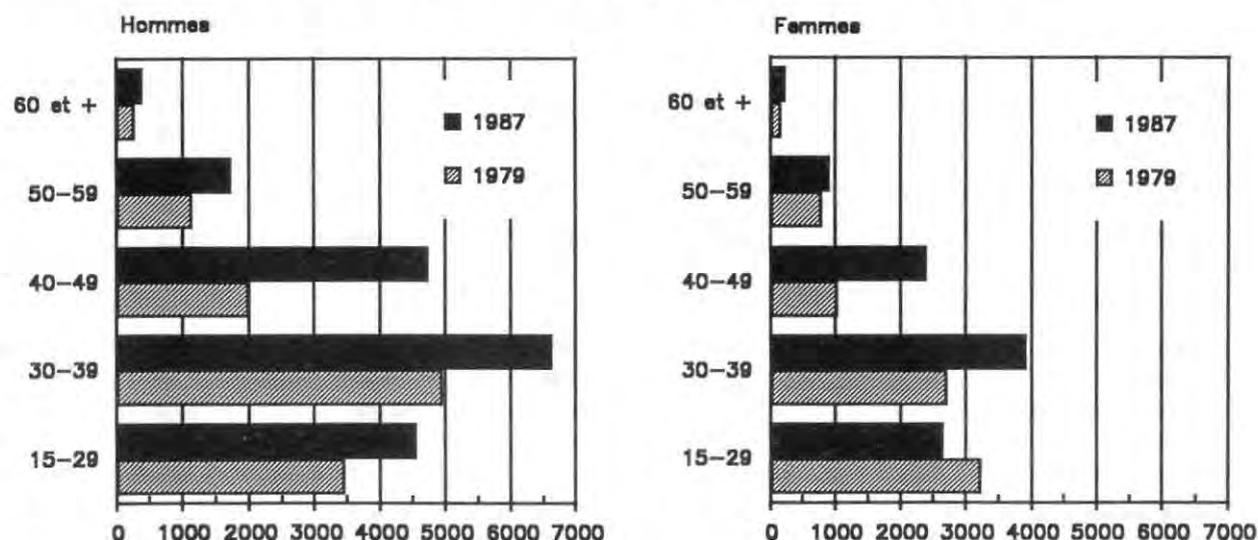
1) La proportion de main-d'oeuvre masculine âgée de 15 à 39 ans est passée de 71,1 % en 1979 à 62,0 % en 1987.

A titre de comparaison, l'indice du renouvellement de la population résidante active du canton de Genève est de 1,12 pour les hommes et de 1,46 pour les femmes, selon les résultats du recensement de 1980.

Graphique 6

Canton de Genève

Evolution des effectifs de frontaliers selon le sexe et le groupe d'âges, entre 1979 et 1987



3.2 Où résident les travailleurs frontaliers ?

En 1987, sur 100 travailleurs frontaliers actifs à Genève, 19 résident dans le département de l'Ain et 81 dans celui de la Haute-Savoie; la part de celui-ci croît par ailleurs régulièrement depuis une quinzaine d'années : 76 % en 1973, 79 % en 1979-82, 80 % en 1983-85 et 81 % dès 1986¹⁾. Entre 1979 et 1987, la croissance des effectifs de frontaliers a été près de deux fois plus forte en Haute-Savoie (+ 46,7 %) que dans l'Ain (26,6 %).

Dans le département de l'Ain, près de la moitié des frontaliers résident dans le canton de Ferney-Voltaire (2 650 personnes, soit le 49,4 % du total) et un quart dans le canton de Gex (1 355; 25,3 %). Deux autres cantons réunissent chacun plus de 10 % des frontaliers de l'Ain, ce sont Collonges (773 personnes, soit le 14,4 %) et Bellegarde-sur-Valsérine (554; 10,3 %). Enfin, une trentaine de frontaliers habitent le canton de Seyssel. C'est à Gex que la croissance relative a été la plus forte (+ 48,7 % par rapport à 1979) alors qu'à Bellegarde-sur-Valsérine le nombre de frontaliers est pratiquement identique à celui de 1979.

Dans le département de la Haute-Savoie, les cantons d'Annemasse nord et sud accueillent plus de 4 frontaliers sur 10 (9 482 personnes, soit le 41,5 %), ils précèdent les cantons de Saint-Julien-en-Genevois (3 689; 16,1 %), de Douvaine (2 433; 10,6 %), de Thonon-les-Bains (1 835; 8,0 %) et de Reignier (1 323; 5,8 %). Ces cantons réunissent 82,0 % des frontaliers de la Haute-Savoie en 1987 contre plus de 88 % en 1979. En revanche, la proportion de frontaliers domiciliés dans les cantons des arrondissements d'Annecy et de Bonneville est en forte progression; il s'y trouve respectivement 4,3 % et 7,1 % des frontaliers hauts-savoyards en 1987, contre seulement 2,4 % et 4,4 % en 1979.

L'évolution des effectifs de frontaliers par département, arrondissement et canton est détaillée à la page 16 (tableau 8 et graphique 7); une carte de la région frontalière du canton de Genève figure d'autre part en page 28.

1) Selon le dénombrement effectué par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) sur la base du recensement de la population de 1982, l'Ain groupe 23,0 % des frontaliers travaillant dans le canton de Genève auprès d'employeurs autres que les organisations internationales gouvernementales. Si l'on tient compte des personnes occupées dans celles-ci (contrairement aux statistiques établies par le SCS) et des personnes travaillant dans les autres cantons suisses (Vaud et Valais pour la quasi-totalité des cas), la part des frontaliers de l'Ain s'élève à 32,0 %, en 1982.

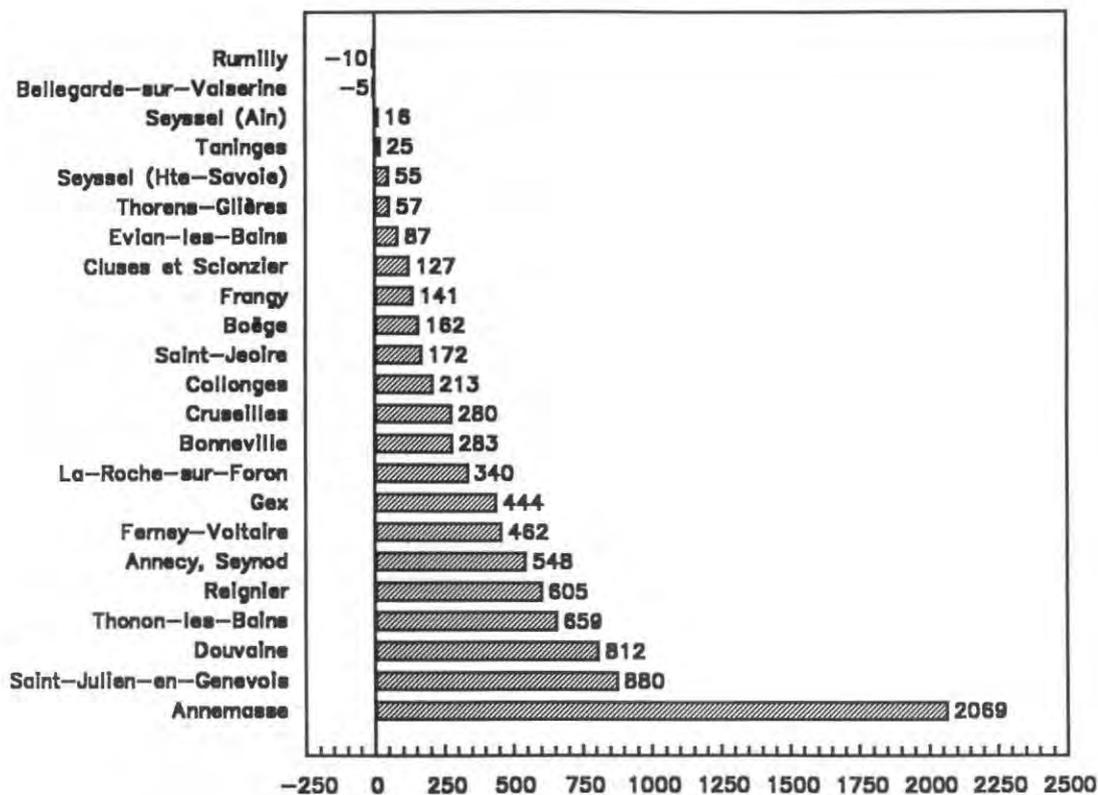
Tableau 8

Répartition des frontaliers du canton de Genève selon le département et l'arrondissement de résidence

	Nombre de frontaliers			Répartition en %	
	1979	1987	Variation 79-87	1979	1987
Ain					
Belley	13	29	16	0,1	0,1
Gex	3 659	4 778	1 119	18,5	16,9
Nantua	559	554	- 5	2,8	2,0
Autre ou domicile inconnu	5	3	- 2	0,0	0,0
Total Ain	4 236	5 364	1 128	21,4	19,0
Haute-Savoie					
Anncy	378	973	595	1,9	3,4
Bonneville	679	1 626	947	3,4	5,8
St-Julien-en-Genevois	11 471	15 501	4 030	57,9	54,9
Thonon	3 034	4 754	1 720	15,3	16,8
Domicile inconnu	25	18	- 7	0,1	0,1
Total Haute-Savoie	15 587	22 872	7 285	78,6	81,0
Total	19 823	28 236	8 413	100,00	100,0

Graphique 7

Variation du nombre de frontaliers, selon le canton de résidence, entre 1979 et 1987



3.3 Les principales communes frontalières

Vingt-deux communes frontalières - six dans l'Ain et seize en Haute-Savoie - comptent au moins 300 personnes actives dans le canton de Genève à fin 1987. Au total, ces communes rassemblent un peu plus de 60 % des travailleurs frontaliers des deux départements (17 059 personnes), contre environ 69 % en 1979 (13 637 personnes).

Dans le département de l'Ain, si la main-d'oeuvre frontalière a reculé à Ferney-Voltaire et Bellegarde-sur-Valserine entre 1979 et 1987, elle s'est accrue de près de la moitié à Prévessin-Moëns, de 38 % à Gex, de 26 % à Divonne-les-Bains et de 16 % à Saint-Genis-Pouilly. Pour l'ensemble des autres communes de l'Ain, le taux de croissance du nombre de frontaliers est nettement supérieur puisqu'il s'élève à 60 %.

En Haute-Savoie, le nombre de frontaliers a plus que doublé à Cranves-Sales (+ 157 %) et Annecy (+ 136 %) et des taux de croissance supérieurs à la moyenne départementale (47 %) ont été observés à Bons-en-Chablais (+ 75 %), Ville-la-Grand (+ 73 %), Reignier (+ 70 %), Vétraz-Monthoux (+ 59 %), Viry (+ 57 %) et Sciez (+ 53 %). Relevons encore, parmi les plus importantes communes du département, les progressions enregistrées à Thonon-les-Bains (+ 41 %) et Annemasse (+ 25 %).

En rapportant le nombre de frontaliers à la population légale issue du recensement de 1982, on obtient les valeurs les plus élevées à Gaillard et Veigy-Foncenex (25 frontaliers pour 100 habitants) et des valeurs comprises entre 15 et 20 à Douvaine, Ferney-Voltaire, Viry, Ambilly, Saint-Julien-en-Genevois et Collonges-sous-Salève.

Tableau 9

Communes françaises ayant au moins 300 travailleurs frontaliers en 1987 dans le canton de Genève

	Nombre de frontaliers				Population légale en 1982	Part des frontaliers dans la population légale, en % (1982)
	1979	1982	1987	Variation 79-87		
Ain						
Ferney-Voltaire	937	1 007	864	- 73	6 399	15,7
Saint-Genis-Pouilly	551	589	638	87	4 631	12,7
Bellegarde-sur-Valserine	506	513	440	- 66	11 097	4,6
Gex	269	360	372	103	4 868	7,4
Divonne-les-Bains	253	290	320	67	4 783	6,1
Prévessin-Moëns	203	216	300	97	2 240	9,6
Haute-Savoie						
Annemasse	2 823	3 228	3 523	700	26 204	12,3
Gaillard	2 123	2 300	2 155	32	9 079	25,3
Saint-Julien-en-Genevois	1 178	1 228	1 354	176	6 795	18,1
Thonon-les-Bains	773	901	1 092	319	27 161	3,3
Ambilly	811	869	954	143	5 224	16,6
Ville-la-Grand	427	576	740	313	4 723	12,2
Vétraz-Monthoux	328	402	522	194	3 418	11,8
Veigy-Foncenex	422	487	520	98	1 931	25,2
Collonges-sous-Salève	432	501	495	63	2 519	19,9
Douvaine	362	422	472	110	2 724	15,5
Cranves-Sales	183	272	471	288	2 746	9,9
Viry	259	320	407	148	2 011	15,9
Reignier	226	304	385	159	3 652	8,3
Sciez	233	289	357	124	2 621	11,0
Bons-en-Chablais	196	235	343	147	2 781	8,5
Annecy	142	192	335	193	49 965	0,4

4. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES FRONTALIERS

Ce chapitre est consacré aux aspects économiques de la main-d'oeuvre frontalière, tels qu'ils apparaissent à la lumière des résultats du recensement fédéral des entreprises de 1985. Les effectifs de frontaliers par activité économique, mis en rapport avec l'emploi total et l'ensemble des actifs de nationalité étrangère de chaque branche, permettent en effet de se faire une idée de la place qu'occupent ces travailleurs dans l'économie genevoise.

Il faut souligner d'emblée que les données qui suivent concernent uniquement les secteurs secondaire et tertiaire - le secteur primaire n'est donc pas pris en compte¹⁾ - et que les organisations internationales gouvernementales, les missions permanentes et les consulats en sont également exclus²⁾.

Selon le recensement de 1985, le nombre de frontaliers travaillant à Genève dans les secteurs secondaire et tertiaire s'élève à 24 102, ce qui correspond à **10,9 % du total des emplois du canton**. Les étrangers ayant un statut autre que celui de frontalière occupent 29,5 % des emplois et les Suisses 59,6 %.

Les frontaliers représentent 27,0 % du total des étrangers actifs dans le canton (toujours en excluant l'agriculture et le secteur international), ce qui revient à dire que plus d'un travailleur étranger sur quatre a le statut de frontalière; la proportion de frontaliers est sensiblement plus élevée chez les femmes (29,4 %) que chez les hommes (25,8 %).

Tableau 10

Canton de Genève

Personnes occupées selon le sexe et l'origine ou le statut, en 1985

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Frontaliers	15 229	11,4	8 873	10,1	24 102	10,9
Etrangers (autres que frontaliers)	43 793	32,8	21 346	24,4	65 139	29,5
Suisses	74 327	55,7	57 286	65,5	131 613	59,6
Total¹⁾	133 349	100,0	87 505	100,0	220 854	100,0

1) Sans l'agriculture et le secteur international.

Quant à la répartition des personnes occupées selon le sexe, l'importance des femmes parmi les frontaliers (36,8 %) se situe entre celles qu'occupent les "autres femmes étrangères" et les Suissesses dans leurs catégories respectives, 32,8 % pour les premières et 43,5 % pour les secondes.

1) Les frontaliers de ce secteur n'ont pas été recensés en tant que tels; en août 1985, 135 frontaliers travaillaient dans l'agriculture et l'horticulture, selon le relevé de l'Office fédéral des étrangers.

2) Voir note 1) page 15.

4.1 Main-d'oeuvre frontalière : 38 % dans le secondaire

La répartition de la main-d'oeuvre frontalière par activité économique se distingue considérablement de celle de l'ensemble des personnes occupées. On observe, en effet, une certaine concentration de l'emploi dans quelques branches du secteur tertiaire et, surtout, dans le **secteur secondaire** : 23,2 % des frontaliers sont occupés dans l'industrie et les arts et métiers (contre seulement 13,2 % du total des personnes occupées) et 14,4 % dans le bâtiment et le génie civil (8,8 %). Globalement, 37,6 % des frontaliers travaillent dans le secteur secondaire et 62,4 % dans les services (contre respectivement 22,6 % et 77,4 % pour l'ensemble des personnes occupées). Cette répartition se différencie aussi bien de celle des travailleurs étrangers autres que frontaliers, dont seulement 29,9 % travaillent dans le secondaire, que de celle des Suisses qui sont encore nettement moins nombreux, en termes relatifs, dans ce secteur (16,2 %).

Tableau 11

Canton de Genève

Personnes occupées selon l'origine ou le permis, par secteur économique, en 1985

	Frontaliers		Autres étrangers		Suisses		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteur secondaire	9 074	37,6	19 461	29,9	21 359	16,2	49 894	22,6
Secteur tertiaire ¹⁾	15 028	62,4	45 678	70,1	110 254	83,8	170 960	77,4
Total	24 102	100,0	65 139	100,0	131 613	100,0	220 854	100,0

1) Sans le secteur international.

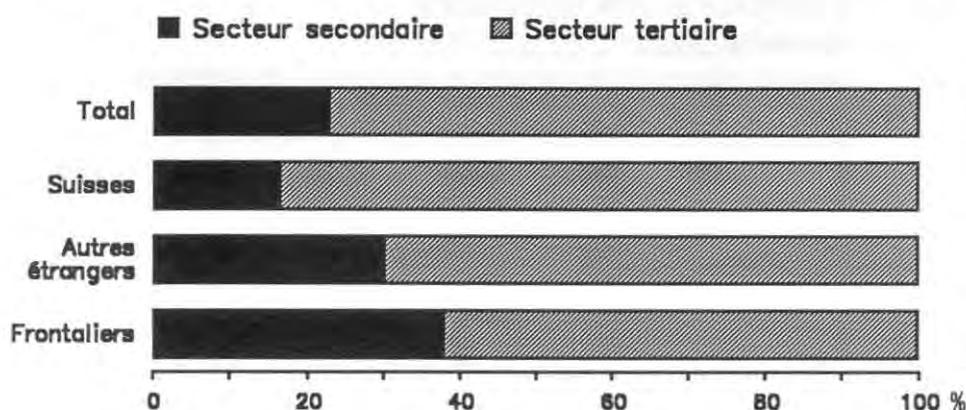
Dans le **tertiaire**, une part importante des frontaliers est occupée dans le commerce de détail (14,9 % du total de la main-d'oeuvre frontalière), l'hôtellerie et la restauration (8,2 %), le commerce de gros (7,7 %), les services commerciaux et de consultation (5,6 %), les banques et sociétés financières (5,4 %) ainsi que dans les services de santé (4,7 %). Ces six branches rassemblent au total 11 234 frontaliers, soit près de la moitié de leur effectif total (46,6 %).

Relevons encore que les hommes se trouvent davantage que les femmes dans le secteur secondaire : près d'un frontalière sur deux y travaille (49,1 %) contre seulement une sur cinq chez les frontaliers (18,0 %).

Graphique 8

Canton de Genève

Répartition des personnes occupées selon le secteur économique, par origine ou permis, en %, en 1985



4.2 De l'industrie ... aux services de santé

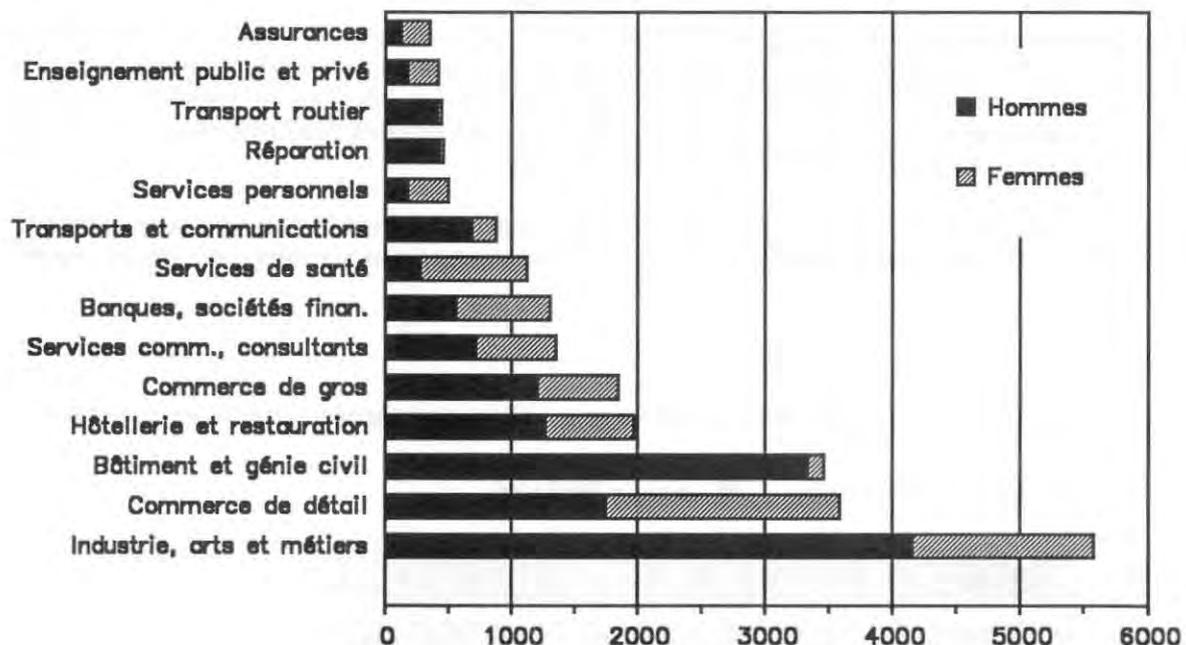
Comme déjà indiqué, près d'un frontalier sur quatre (5 589 sur un total de 24 102) travaille dans l'**industrie et les arts et métiers**, où cette main-d'oeuvre représente 19,2 % de l'ensemble des personnes occupées. Les étrangers sont majoritaires dans ce secteur (51,2 %) et les frontaliers en constituent plus d'un tiers (37,6 %). Les plus gros effectifs de travailleurs frontaliers se rencontrent dans la construction électrique ou électronique et l'optique (870 personnes), la construction de machines et véhicules (743), l'horlogerie et la bijouterie (730) et l'industrie du bois et du meuble (662); dans cette dernière activité, ils sont surtout occupés dans la menuiserie du bâtiment où leur contribution s'élève à 29,1 % de l'emploi total. En chiffres relatifs, la part des frontaliers dans l'emploi de chaque branche est la plus forte dans l'industrie du bois et du meuble (28,8 %), qui précède celle des produits minéraux non métalliques (24,4 %), l'industrie alimentaire (24,3 %) - où ils sont particulièrement nombreux dans la production de viande et la boulangerie - la construction de machines (21,6 %) et la métallurgie (21,5 %).

La main-d'oeuvre étrangère est très fortement représentée dans le **bâtiment et le génie civil** (70,0 %), mais la composante frontalière (3 468 personnes) y est moins importante que dans l'industrie, puisqu'un seul étranger sur quatre est détenteur d'une autorisation frontalière (25,5 %). Par rapport au total des personnes occupées dans le bâtiment, les frontaliers en forment les 17,8 %. La présence de main-d'oeuvre frontalière est importante surtout dans le secteur des "installations" (chauffage, ventilation, installations électriques et sanitaires), où ils comptent pour un quart des effectifs, tandis que dans le gros oeuvre, ils sont relativement moins nombreux (13,3 % de l'emploi).

Graphique 9

Canton de Genève

Effectifs des frontaliers dans quelques activités économiques, selon le sexe, en 1985



Dans les activités de services, la part des emplois occupés par des frontaliers s'élève à 12,4 % dans le **commerce de gros** et à 15,8 % dans le **commerce de détail**. Celui-ci est particulièrement important du point de vue de l'emploi, car il procure du travail à près de 3 600 frontaliers, dont plus de la moitié sont des femmes (51,6 %); parmi les étrangers, 36,3 % sont des frontaliers, proportion quasiment aussi élevée que celle observée dans l'industrie.

L'**hôtellerie** et la **restauration** emploient une forte majorité d'étrangers (70,7 %), dont 19,1 % sont des frontaliers. Ces derniers - au nombre de 1 979, dont un tiers de femmes (36,6 %) - représentent 13,5 % du total des personnes occupées dans cette branche.

On ne trouve que relativement peu de frontaliers dans les activités de **transports et communications** (887 travailleurs, soit le 6,1 % du total). C'est dans le secteur des transports routiers¹⁾, qu'il s'agisse de personnes ou de marchandises, que leur présence est la plus prononcée (environ 15 % des effectifs). En revanche, ils sont très peu nombreux dans le domaine des communications (essentiellement les PTT), où leur part n'atteint pas 1 % (0,9 %).

Les **banques et sociétés financières** comptent 7,6 % de frontaliers²⁾ dans leur personnel - ce qui représente tout de même 1 312 emplois - et les **assurances** 10,9 % (360 emplois). Dans ces deux branches, les femmes sont nettement majoritaires parmi les frontaliers (respectivement 57,9 % et 68,3 % d'effectifs féminins, contre 46,3 % et 47,9 % dans l'ensemble du personnel).

Dans les **services commerciaux** et les **bureaux de consultation**, 8,8 % des personnes occupées ont le statut de frontalier (1 361 personnes). Ces derniers représentent 30,0 % des étrangers de la branche. A noter que les frontaliers sont relativement nombreux dans les services informatiques (179 personnes, soit le 19,9 % du total des emplois).

Les **services personnels** (tels que les services de nettoyage et les salons de coiffure) forment une branche qui réunit une forte proportion d'étrangers (64,3 %), mais seulement 11,9 % d'entre eux sont des frontaliers. Plus de la moitié des frontaliers de ce secteur travaillent dans la coiffure, où ils constituent les 17,7 % des personnes occupées.

Dans les **services de santé**, on dénombre 7,9 % de frontaliers, soit le cinquième des actifs de nationalité étrangère (19,6 %). Composée aux 3/4 de femmes (860 sur un total de 1 130 personnes), la main-d'oeuvre frontalière est principalement occupée dans les hôpitaux et cliniques (885 personnes, soit le 78,3 %).

Pour les branches qui n'ont pas été décrites ci-dessus, nous renvoyons le lecteur aux annexes 3 et 4 qui figurent aux pages 26 et 27.

En guise de conclusion, notons qu'au cours des quatre dernières années, soit de 1985 à 1988, près de 9 200 frontaliers ont changé de place, selon les statistiques établies par l'Office fédéral des étrangers. L'an passé, leur nombre s'est élevé à 2 310, ce qui représente le 8,0 % de l'effectif moyen de frontaliers occupés dans le canton, contre 9,0 % en 1985-87 et 7,4 % en 1983-84.

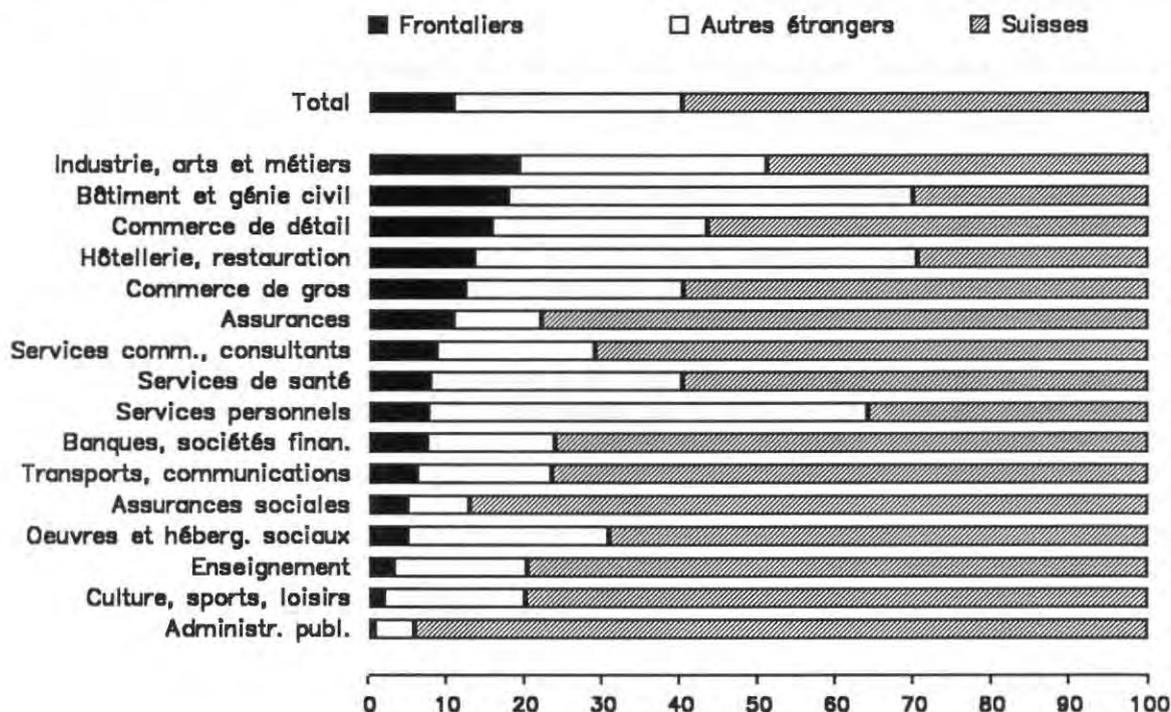
1) Entreprises de taxis exclues.

2) Ce pourcentage s'élève à 11,9 % pour les banques en mains étrangères.

Graphique 10

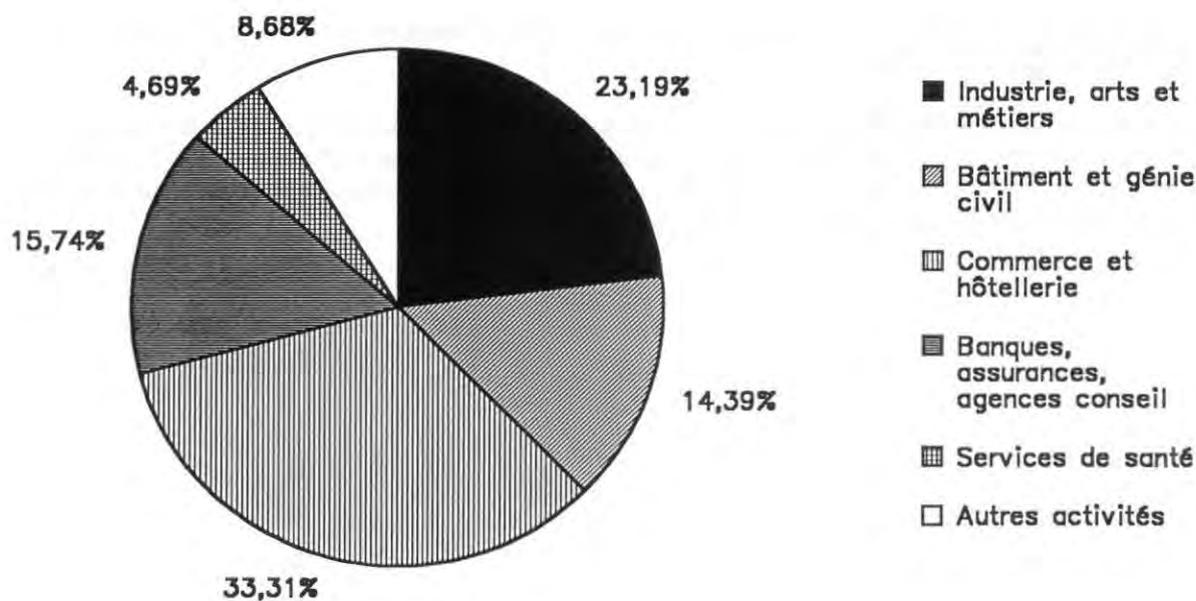
Canton de Genève

Part des frontaliers, des autres étrangers et des Suisses dans quelques activités économiques, en %, en 1985



Graphique 11

Répartition des frontaliers par activité économique, en %, en 1985



ANNEXES		Page
Annexe 1	Main-d'oeuvre frontalière en Suisse et dans le canton de Genève; évolution depuis 1949	24
Annexe 2	Main-d'oeuvre étrangère sous contrôle dans le canton de Genève; évolution depuis 1949	25
Annexe 3	Recensement fédéral des entreprises de 1985; personnes occupées par branche économique, dans le canton de Genève	26
Annexe 4	Recensement fédéral des entreprises de 1985; main-d'oeuvre frontalière selon le sexe et la branche économique, dans le canton de Genève	27
Annexe 5	Carte de la région frontalière du canton de Genève	28

Annexe 1

Main-d'oeuvre frontalière en Suisse et dans le canton de Genève

	Effectifs			Variation annuelle à Genève		Variation annuelle en Suisse		Part de Genève en %
	Genève	Autres cantons	Total	Nombre	%	Nombre	%	
1949 ¹⁾	806	10 774	11 580	7,0
1950	658	7 846	8 504	- 148	- 18,4	- 3 076	- 26,6	7,7
1951	808	9 236	10 044	150	22,8	1 540	18,1	8,0
1952	860	15 754	16 614	52	6,4	6 570	65,4	5,2
1953	687	15 244	15 931	- 173	- 20,1	- 683	- 4,1	4,3
1954	610	17 917	18 527	- 77	- 11,2	2 596	16,3	3,3
1955	756	22 048	22 804	146	23,9	4 277	23,1	3,3
1955 ²⁾	1 024	29 268	30 292	268	35,4	7 488	32,8	3,4
1956	1 419	35 454	36 873	395	38,6	6 581	21,7	3,8
1957	1 231	39 857	41 088	- 188	- 13,2	4 215	11,4	3,0
1958	1 170	36 387	37 557	- 61	- 5,0	- 3 531	- 8,6	3,1
1959	1 394	33 519	34 913	224	19,1	- 2 644	- 7,0	4,0
1960	2 349	37 070	39 419	955	68,5	4 506	12,9	6,0
1961	3 573	38 916	42 489	1 224	52,1	3 070	7,8	8,4
1962	4 618	40 265	44 883	1 045	29,2	2 394	5,6	10,3
1963	5 238	41 662	46 900	620	13,4	2 017	4,5	11,2
1964	6 193	43 037	49 230	955	18,2	2 330	5,0	12,6
1965	5 524	40 076	45 600	- 669	- 10,8	- 3 630	- 7,4	12,1
1966	6 176	41 824	48 000	652	11,8	2 400	5,3	12,9
1967	8 082	50 555	58 637	1 906	30,9	10 637	22,2	13,8
1968	9 508	53 554	63 062	1 426	17,6	4 425	7,5	15,1
1969	11 235	56 106	67 341	1 727	18,2	4 279	6,8	16,7
1970	14 545	60 252	74 797	3 310	29,5	7 456	11,1	19,4
1971	18 539	69 299	87 838	3 994	27,5	13 041	17,4	21,1
1972	21 334	75 869	97 203	2 795	15,1	9 365	10,7	21,9
1973	23 231	81 342	104 573	1 897	8,9	7 370	7,6	22,2
1974	24 467	86 342	110 809	1 236	5,3	6 236	6,0	22,1
1975	22 174	77 199	99 373	- 2 293	- 9,4	- 11 436	- 10,3	22,3
1976	19 190	65 994	85 184	- 2 984	- 13,5	- 14 189	- 14,3	22,5
1977	18 457	64 601	83 058	- 733	- 3,8	- 2 126	- 2,5	22,2
1978	19 362	70 078	89 440	905	4,9	6 382	7,7	21,6
1979	19 620	71 554	91 174	258	1,3	1 734	1,9	21,5
1980	20 329	80 522	100 851	709	3,6	9 677	10,6	20,2
1981	22 066	86 922	108 988	1 737	8,5	8 137	8,1	20,2
1982	23 202	88 307	111 509	1 136	5,1	2 521	2,3	20,8
1983	23 480	81 999	105 479	278	1,2	- 6 030	- 5,4	22,3
1984	23 664	82 385	106 049	184	0,8	570	0,5	22,3
1985	24 442	87 189	111 631	778	3,3	5 582	5,3	21,9
1986	25 556	94 199	119 755	1 114	4,6	8 124	7,3	21,3
1987	27 376	102 752	130 128	1 820	7,1	10 373	8,7	21,0
1988	28 977	115 784	144 761	1 601	5,8	14 633	11,2	20,0

1) De 1949 à 1955, situation en février.

2) Dès 1955, situation en août.

Source : Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail - Registre central des étrangers (Berne)

Annexe 2

Main-d'oeuvre étrangère sous contrôle dans le canton de Genève

	Effectifs			Variation		
	Frontaliers	Saisonniers	Annuels	Total	Nombre	%
1949 ¹⁾	806		7 014 ²⁾	7 820
1950	658		5 754	6 412	- 1 408	- 18,0
1951	808		5 220	6 028	- 384	- 6,0
1952	860		5 734	6 594	566	9,4
1953	687		7 021	7 708	1 114	16,9
1954	610		6 686	7 296	- 412	- 5,3
1955	756		7 415	8 171	875	12,0
1955 ³⁾	1 024		11 163	12 187	4 016	49,1
1956	1 419	4 637	10 037	16 093	3 906	32,1
1957	1 231	6 490	11 329	19 050	2 957	18,4
1958	1 170	4 559	12 790	18 519	- 531	- 2,8
1959	1 394	5 661	12 756	19 811	1 292	7,0
1960	2 349	7 906	17 720	27 975	8 164	41,2
1961	3 573	10 282	26 568	40 423	12 448	44,5
1962	4 618	11 384	29 537	45 539	5 116	12,7
1963	5 238	11 125	34 835	51 198	5 659	12,4
1964	6 193	12 533	38 024	56 750	5 552	10,8
1965	5 524	10 118	35 649	51 291	- 5 459	- 9,6
1966	6 176	8 207	34 569	48 952	- 2 339	- 4,6
1967	8 082	8 014	35 952	52 048	3 096	6,3
1968	9 508	7 398	36 261	53 167	1 119	2,1
1969	11 235	8 744	37 755	57 734	4 567	8,6
1970	14 545	9 199	36 311	60 055	2 321	4,0
1971	18 539	10 177	35 661	64 377	4 322	7,2
1972	21 334	10 156	29 689	61 179	- 3 198	- 5,0
1973	23 231	10 085	27 891	61 207	28	0,0
1974	24 467	8 136	23 465	56 068	- 5 139	- 8,4
1975	22 174	4 441	20 041	46 656	- 9 412	- 16,8
1976	19 190	3 591	17 837	40 618	- 6 038	- 12,9
1977	18 457	4 214	15 790	38 461	- 2 157	- 5,3
1978	19 362	4 426	14 159	37 947	- 514	- 1,3
1979	19 620	5 030	12 657	37 307	- 640	- 1,7
1980	20 329	6 140	11 689	38 158	851	2,3
1981	22 066	7 259	12 126	41 451	3 293	8,6
1982	23 202	7 492	12 506	43 200	1 749	4,2
1983	23 480	7 246	12 695	43 421	221	0,5
1984	23 664	7 304	13 054	44 022	601	1,4
1985	24 442	7 580	13 945	45 967	1 945	4,4
1986	25 556	7 980	15 163	48 699	2 732	5,9
1987	27 376	7 634	16 857	51 867	3 168	6,5
1988	28 977	7 687	17 897	54 561	2 694	5,2

1) De 1949 à 1955, situation en février.

2) De 1949 à 1955, ensemble des annuels et des saisonniers.

3) Dès 1955, situation en août.

Annexe 3

Recensement fédéral des entreprises de 1985

Canton de Genève

Personnes occupées par branche économique

	Total		dont frontaliers	
	Nombre	%	Nombre	%
1 Economie énergétique	1380	0,6	17	0,1
11 Electricité, gaz, eau	1380	0,6	17	0,1
2 Industrie, arts et métiers	29066	13,2	5589	23,2
21 Industrie alimentaire	1619	0,7	393	1,6
22 Industrie des boissons	146	0,1	13	0,1
23 Industrie du tabac	379	0,2	76	0,3
24 Industrie textile	45	0,0	7	0,0
25 Industrie de l'habillement, lingerie	578	0,3	95	0,4
26 Industrie du bois et du meuble	2297	1,0	662	2,7
27 Industrie du papier	316	0,1	43	0,2
28 Arts graphiques	3323	1,5	459	1,9
29 Industrie du cuir et de la chaussure	330	0,1	40	0,2
31 Industrie chimique	3015	1,4	472	2,0
32 Industrie des matières plastiques, caoutchouc	119	0,1	17	0,1
33 Produits minéraux non métalliques	979	0,4	239	1,0
34 Métallurgie	2277	1,0	489	2,0
35 Construction de machines, véhicules	3441	1,6	743	3,1
36 Construction électrique ou électronique, optique	4624	2,1	870	3,6
37 Horlogerie, bijouterie	4311	2,0	730	3,0
38 Autres industries	1267	0,6	241	1,0
4 Bâtiment et génie civil	19448	8,8	3468	14,4
41 Construction (gros oeuvre)	10942	5,0	1451	6,0
42 Aménagement et parachèvement	8506	3,9	2017	8,4
5 Commerce, hôtellerie, réparation	58389	26,4	8028	33,3
51 Commerce de gros	14985	6,8	1857	7,7
54 Intermédiaires du commerce	1350	0,6	129	0,5
55 Commerce de détail	22743	10,3	3595	14,9
57 Hôtellerie et restauration	14661	6,6	1979	8,2
58 Réparation	4650	2,1	468	1,9
6 Transports et communications	14424	6,5	887	3,7
61 Chemins de fer	844	0,4	1	0,0
62 Transport routier	3755	1,7	450	1,9
63 Navigation	104	0,0	6	0,0
64 Transport aérien	3634	1,6	229	1,0
65 Expédition, dépôt, agence de voyage	1735	0,8	161	0,7
66 Communications	4352	2,0	40	0,2
7 Banques, assurances, agences conseil	45708	20,7	3794	15,7
71 Banques, sociétés financières	17371	7,9	1312	5,4
72 Assurances	3311	1,5	360	1,5
73 Affaires immobilières	1949	0,9	185	0,8
74 Location de biens mobiliers	926	0,4	70	0,3
75 Services commerciaux, consultants	15549	7,0	1361	5,6
76 Services personnels	6602	3,0	506	2,1
8 Autres services	42738	19,4	2213	9,2
81 Enseignement public et privé	13393	6,1	425	1,8
82 Recherche-développement (sauf uni)	905	0,4	124	0,5
83 Services de santé, vétérinaires	14217	6,4	1130	4,7
84 Voirie, assainissement (public et privé)	1332	0,6	32	0,1
85 Oeuvres et hébergement sociaux	3995	1,8	197	0,8
86 Organisations religieuses, philosophiques	1426	0,6	15	0,1
87 Défense d'intérêts collectifs	2878	1,3	198	0,8
88 Culture, sports, loisirs	4592	2,1	92	0,4
9 Administrations publiques	9700	4,4	106	0,4
91 Administrations publiques (au sens strict)	8993	4,1	71	0,3
92 Assurances sociales	707	0,3	35	0,1
Total	220853	100,0	24102	100,0
Secteur secondaire	49894	22,6	9074	37,6
Secteur tertiaire	170959	77,4	15028	62,4

Remarque : secteurs primaire et international non compris.
Source : Office fédéral de la statistique (Berne)

Main-d'oeuvre frontalière selon le sexe et la branche économique

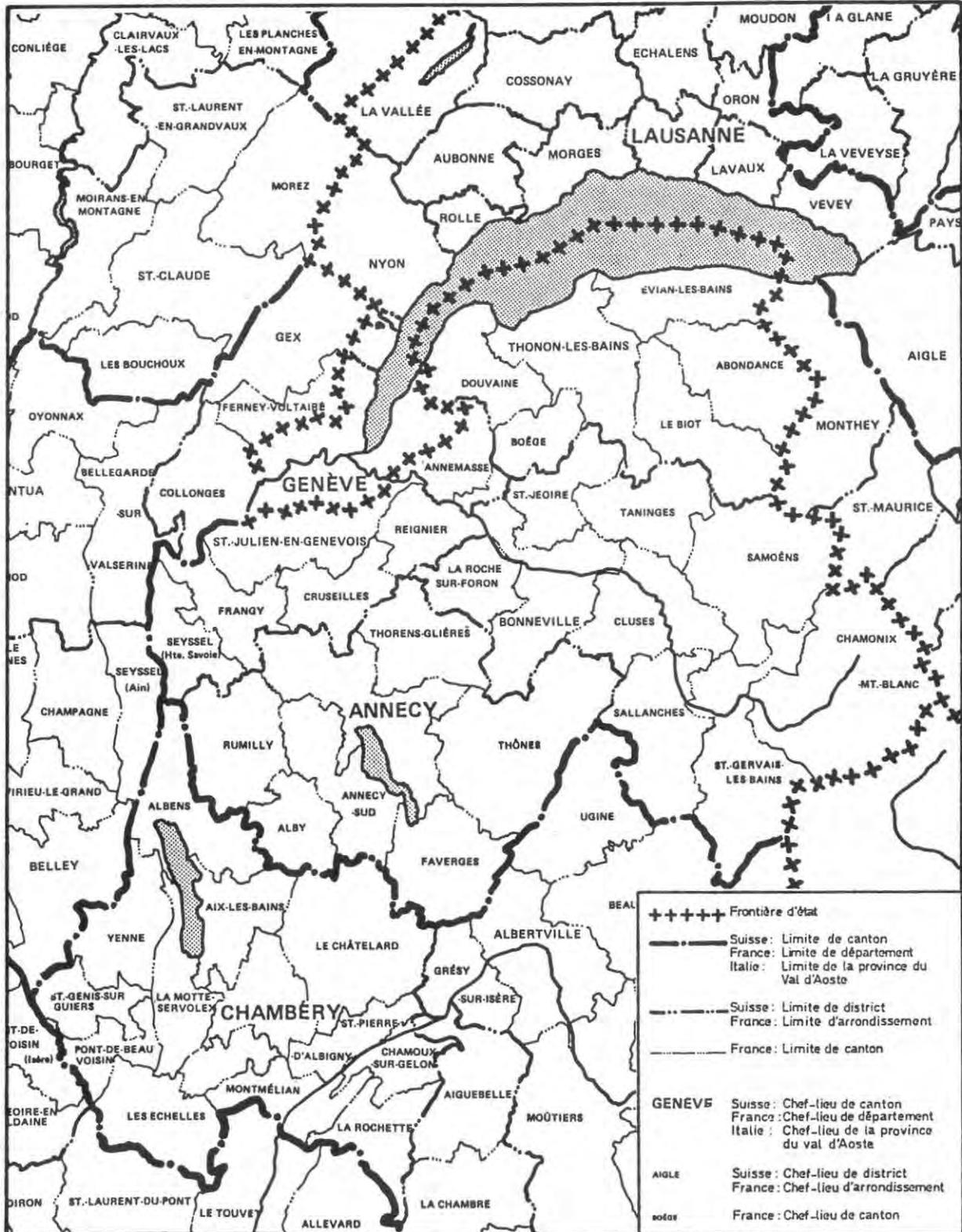
	Effectifs			En % des personnes occupées			En % des étrangers occupés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1 Economie énergétique	13	4	17	1,0	3,3	1,2	41,9	57,1	44,7
11 Electricité, gaz, eau	13	4	17	1,0	3,3	1,2	41,9	57,1	44,7
2 Industrie, arts et métiers	4144	1445	5589	20,1	17,1	19,2	38,2	35,9	37,6
21 Industrie alimentaire	293	100	393	27,2	18,5	24,3	45,1	29,7	39,9
22 Industrie des boissons	13		13	9,9	0,0	8,9	14,4	0,0	14,0
23 Industrie du tabac	39	37	76	14,9	31,4	20,1	37,5	50,0	42,7
24 Industrie textile	6	1	7	16,7	11,1	15,6	23,1	33,3	24,1
25 Ind. de l'habillement, lingerie	22	73	95	11,3	19,1	16,4	21,4	34,3	30,1
26 Ind. du bois et du meuble	644	18	662	30,2	10,7	28,8	49,0	37,5	48,6
27 Industrie du papier	32	11	43	14,8	11,0	13,6	25,0	20,0	23,5
28 Arts graphiques	347	112	459	15,1	11,0	13,8	41,0	39,2	40,5
29 Ind. du cuir et de la chaussure	6	34	40	5,2	15,9	12,1	13,3	28,1	24,1
31 Industrie chimique	256	216	472	13,4	19,5	15,7	34,0	42,9	37,5
32 Ind. des mat. plast., caoutchouc	14	3	17	17,5	7,7	14,3	36,8	18,8	31,5
33 Produits minéraux non métalliques	235	4	239	25,9	5,6	24,4	32,8	33,3	32,8
34 Métallurgie	427	62	489	22,7	15,7	21,5	39,1	30,8	37,8
35 Construction de machines, véhicules	645	98	743	22,5	17,2	21,6	38,2	31,9	37,2
36 Constr. électr., électron., optique	640	230	870	19,0	18,2	18,8	35,2	35,5	35,3
37 Horlogerie, bijouterie	390	340	730	16,9	17,0	16,9	34,9	33,7	34,3
38 Autres industries	135	106	241	16,9	22,7	19,0	42,2	55,5	47,2
4 Bâtiment et génie civil	3322	146	3468	18,0	14,2	17,8	25,0	42,9	25,5
41 Construction (gros oeuvre)	1396	55	1451	13,2	13,6	13,3	15,8	39,9	16,2
42 Aménagement et parachèvement	1926	91	2017	24,4	14,5	23,7	43,2	45,0	43,2
5 Commerce, hôtellerie, réparation	4655	3373	8028	14,0	13,5	13,7	25,5	31,3	27,6
51 Commerce de gros	1195	662	1857	12,2	12,8	12,4	27,2	39,2	30,5
54 Intermédiaires du commerce	52	77	129	6,3	14,8	9,6	12,9	44,3	22,4
55 Commerce de détail	1739	1856	3595	17,6	14,4	15,8	36,0	36,5	36,3
57 Hôtellerie et restauration	1255	724	1979	14,4	12,2	13,5	18,8	19,7	19,1
58 Réparation	414	54	468	10,1	10,1	10,1	21,2	32,5	22,1
6 Transports et communications	679	208	887	6,5	5,3	6,1	25,2	29,1	26,0
61 Chemins de fers	1		1	0,1	0,0	0,1	7,1	0,0	5,3
62 Transport routier	399	51	450	12,1	11,4	12,0	29,3	41,1	30,2
63 Navigation	5	1	6	6,9	3,1	5,8	18,5	12,5	17,1
64 Transport aérien	169	60	229	6,7	5,4	6,3	24,4	26,5	24,9
65 Expédition, dépôt, agence de voyage	90	71	161	8,8	10,0	9,3	26,9	38,6	31,0
66 Communications	15	25	40	0,5	1,6	0,9	5,6	15,0	9,2
7 Banques, assurances, agences-conseil	1643	2151	3794	6,6	10,3	8,3	20,4	32,8	26,0
71 Banques, sociétés financières	553	759	1312	5,9	9,4	7,6	24,0	40,5	31,4
72 Assurances	114	246	360	6,6	15,5	10,9	36,3	58,3	48,9
73 Affaires immobilières	50	135	185	5,4	13,2	9,5	26,5	43,0	36,8
74 Location de biens mobiliers	47	23	70	6,7	10,3	7,6	13,8	37,7	17,4
75 Services commerciaux, consultants	710	651	1361	7,6	10,5	8,8	25,1	38,3	30,0
76 Services personnels	169	337	506	6,0	9,0	7,7	8,2	15,4	11,9
8 Autres services	730	1483	2213	3,9	6,2	5,2	13,0	20,0	17,0
81 Enseignement public et privé	167	258	425	2,6	3,7	3,2	11,9	19,3	15,5
82 Recherche-développement (sauf uni)	81	43	124	13,7	13,8	13,7	26,4	39,1	29,7
83 Services de santé, vétérinaires	270	860	1130	5,8	9,0	7,9	15,5	21,4	19,6
84 Voirie, assainissement	29	3	32	2,3	6,4	2,4	7,4	37,5	8,0
85 Oeuvres et hébergement sociaux	45	152	197	3,9	5,3	4,9	10,7	18,6	15,9
86 Organisations religieuses, philos.	9	6	15	1,3	0,8	1,1	4,2	4,0	4,1
87 Défense d'intérêts collectifs	72	126	198	6,7	7,0	6,9	13,8	19,0	16,7
88 Culture, sports, loisirs	57	35	92	2,0	2,0	2,0	9,5	10,8	9,9
9 Administrations publiques	43	63	106	0,7	1,6	1,1	16,9	16,8	16,8
91 Adm. publiques (au sens strict)	27	44	71	0,5	1,2	0,8	12,4	13,7	13,2
92 Assurances sociales	16	19	35	4,7	5,2	5,0	42,1	35,2	38,0
Total	15229	8873	24102	11,4	10,1	10,9	25,8	29,4	27,0
Secteur secondaire	7479	1595	9074	18,6	16,6	18,2	31,0	36,5	31,8
Secteur tertiaire	7750	7278	15028	8,3	9,3	8,8	22,2	28,2	24,8

Remarque : secteurs primaire et international non compris.

Source : Office fédéral de la statistique (Berne)

Annexe 5

Carte de la région frontalière du Canton de Genève
Districts suisses et cantons français



Collection «Aspects statistiques»

1984

- No 40 — Evolution de l'emploi dans l'industrie genevoise de 1966 à 1982 (Avril 1984, 32 pages, prix: 5 F.)
- No 41 — Prix à la consommation et loyers. Evolution 1983-84 à Genève (Juillet 1984, 27 pages, prix: 5 F.)
- No 42 — Recensement fédéral de la population 1980.6: Population active et mouvements pendulaires (Décembre 1984, 76 pages, prix: 10 F.)

1985

- No 43 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête au 1^{er} juin 1984 (Mars 1985, 16 pages, prix: 5 F.)
- No 44 — Recensement fédéral de la population 1980. 7: Conditions d'habitation des ménages; occupation en termes de pièces (Mai 1985, 28 pages, prix: 5 F.)
- No 45 — Recensement fédéral de la population 1980. 8: Conditions d'habitation des ménages; occupation en termes de surface, statut d'occupation (Juillet 1985, 28 pages, prix: 5 F.)
- No 46 — Recensement fédéral de la population 1980. 9: Conditions d'habitation des ménages par commune et quartier de la ville de Genève (Août 1985, 32 pages, prix: 5 F.)
- No 47 — Le mouvement de fonds des comptes de chèques postaux à Genève de 1960 à 1984 (Septembre 1985, 16 pages, prix: 5 F.)
- No 48 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête au 1^{er} juin 1985 (Octobre 1985, 20 pages, prix: 5 F.)

1986

- No 49 — Evolution de la population étrangère à Genève 1981-1984; catégorie de permis et type de mouvement (Janvier 1986, 32 pages, prix: 5 F.)
- No 50 — Evolution de l'emploi à Genève (Février 1986, 40 pages, prix: 5 F.)
- No 51 — Commerce extérieur du canton de Genève selon le mode de transport (1972-1984), l'emploi et la nature des marchandises (1982-1984) (Avril 1986, 28 pages, prix: 5 F.)
- No 52 — Recensement fédéral de la population 1980. 10: Structure professionnelle de la population résidente active du canton de Genève (Juin 1986, 28 pages, prix: 5 F.)
- No 53 — Le point sur les statistiques de l'énergie dans le canton de Genève (Novembre 1986, 36 pages, prix: 5 F.)
- No 54 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête du 1^{er} juin 1986 (Décembre 1986, 16 pages, prix: 5 F.)

1987

- No 55 — Economie genevoise: rétrospective 1986 (Février 1987, 48 pages, prix: 10 F.)
- No 56 — Prix à la consommation et loyers; évolution 1984-1986 à Genève (Juillet 1987, 32 pages, prix: 5 F.)
- No 57 — Recensement fédéral des entreprises 1985. 1: Les administrations publiques dans le canton de Genève (septembre 1987, 43 pages, prix: 5 F.)
- No 58 — Emigration des Suisses hors du canton de Genève de 1984 à 1986 (décembre 1987, 28 pages, prix: 5 F.)

1988

- No 59 — Economie genevoise: rétrospective 1987 (Février 1988, 56 pages, prix: 10 F.)
- No 60 — Evolution des prix à la consommation 1983-1987; comparaison Genève/Suisse (Septembre 1988, 34 pages, prix: 10 F.)
- No 61 — Recensement fédéral des entreprises 1985. 2: Le recensement de l'agriculture à Genève (Octobre 1988, 56 pages, prix: 10 F.)
- No 62 — Recensement fédéral des entreprises 1985. 3: Evolution de l'emploi par branche économique 1975-82-85 (Novembre 1988, 51 pages, prix: 10 F.)

1989

- No 63 — La main-d'œuvre frontalière dans le canton de Genève (Février 1989, 28 pages, prix: 10 F.)
- No 64 — Economie genevoise: rétrospective 1988 (Février 1989, 56 pages, prix: 10 F.)